



LA TRIBUNE DU MEDECIN

SEMESTRIEL- N° 003-JANVIER -JUN 2020

GRATUIT

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS DU BURKINA



Le Nouveau Bureau National présenté au Président du Faso



11^e Journée du Médecin



Pr Charlemagne OUEDRAOGO
Président de l'Ordre National des Médecins
du Burkina



Pr Rambré Moumouni OUMINGA
Le Père Fondateur de la Faculté de Médecine

ACTUALITES

- Fin du mandat de Pr Séni KOUANDA à la tête du Comité d'Éthique pour la Recherche en Santé, P. 13
- CORONAVIRUS : une épidémie nouvelle qui nécessite une adaptation du système de santé, P. 17

AU CŒUR DE L'ORDRE

- La déontologie comme principe de base en médecine, P. 25
- Le secret médical, P. 28

L'INTERVIEW

" Les défis majeurs restent et demeurent la confraternité et la solidarité", Pr Charlemagne OUEDRAOGO, P. 37

ZOOM SUR NOS CONSEILS RÉGIONAUX

- Le CROM de Ouaga, P. 45

DOSSIER

- Les équipements médicaux : l'Ordre des médecins vers un plaidoyer de haut niveau, P. 48



LA TRIBUNE DU MEDECIN

- Bulletin d'information de l'Ordre National des Médecins du Burkina
- **Récépissé** N° 1799/2020/CAO/TGI/PF
- 01 BP 6055 Ouagagougou 01
- **Tél** : +226 53 36 08 08/77 07 71 00
- **E-mail** : ordre.medecins.burkina@gmail.com
- **Site Web** : www.ordremedecinsburkina.bf

DIRECTEUR DE PUBLICATION

- Pr Charlemagne OUEDRAOGO

RÉDACTEUR EN CHEF

- Dr Richard SAWADOGO

ÉQUIPE DE RÉDACTION

- Pr Charlemagne OUEDRAOGO
- Dr W. Norbert RAMDE
- Dr Mohamed Lamine SISSOKO

- Dr Judicaël SOME
- Dr Fabienne SANOU
- Dr Habibata CISSE
- Dr Richard SAWADOGO
- Dr Daouda Ferdinand SIGUE
- Assétou MAIGA

COORDINATION

- Assétou MAIGA, Chargée de Communication du CNOMB

CRÉDIT PHOTOS

- Presse et communication du CNOMB

MAQUETTE ET IMPRESSION

- **FASO DESIGN**
- Tél : +226 25 30 57 44 / 72 32 72 72



**Ordre National des Médecins du Burkina
Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina
Sis au CHU Yalgado OUEDRAOGO, en face des Urgences médicales**



SOMMAIRE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS DU BURKINA

SOMMAIRE	4
EDITORIAL	5
ACTUALITES	6
- 11 ^e Journée du Médecin.....	6-8
- Tournée du CROM Ouagadougou.....	9-12
- Fin du mandat de Pr Sèni KOUANDA à la tête du Comité d'Éthique pour la Recherche en Santé.....	13-16
- Maladie à coronavirus : une épidémie nouvelle qui nécessite une adaptation du système de santé.....	17-18
- Le Nouveau Bureau National Présenté au Président du Faso.....	19
AU COEUR DE L'ORDRE	20
- Le Bureau National : CNOMB.....	20
- Le CROM de Ouagadougou.....	21
- Le CROM de Bobo-Dioulasso.....	22
- Le CROM de Fada N'Gourma.....	23
- Le CROM de Ouahigouya.....	24
- La déontologie comme principe de base en médecine.....	25-27
- Le secret médical vu par un médecin juriste.....	28-31
- Le secret médical vu par un médecin légiste.....	32-35
- Formation sur l'éthique et la déontologie.....	36
L'INTERVIEW : Pr Charlemagne QUÉDRAOGO, 4 ^e Président de l'Ordre national des médecins du Burkina.....	37-41
PORTRAIT : Pr Rambré Moumouni OUMINGA, Père Fondateur de la Faculté de Médecine du Burkina.....	42-44
ZOOM SUR NOS CONSEILS RÉGIONAUX : le CROM de Ouagadougou.....	45-47
DOSSIER : les équipements médicaux, l'Ordre des médecins vers un plaidoyer de haut niveau.....	48-51
PEPINIERE	52
Géraldine ILBOUDO, la future gynécologue obstétricienne.....	52
Franck Aimé Nebnoma GUISSOU, son rêve : devenir médecin du travail.....	53-54
LA BONNE IDÉE : l'accueil des malades.....	55
DETENTE	56-58
HOMMAGE	59
PHOTO LUMIÈRE	60
LE SERMENT D'HIPPOCRATE	62



EDITORIAL



Pr Charlemagne OUEDRAOGO

Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina

CONFRATERNITE ET SOLIDARITE : GARANTES DE NOTRE MISSION MÉDICALE !

Toutes les sociétés, toutes les professions, s'accordent sur le fait qu'un développement durable, l'amélioration d'une situation ou encore l'obtention de résultats significatifs, ne peuvent s'opérer efficacement que dans la confraternité et la solidarité. Chez nous médecins également, la confraternité et la solidarité sont des valeurs cardinales pour notre si noble profession, dont la mission est exaltante. Le corps médical doit travailler en prônant l'entraide, car nous sommes unis par une formation intellectuelle qui concilie la science et l'humanisme. Et notre mission médicale nous exhorte à exercer une médecine de responsabilité qui s'entoure de la confraternité et de la solidarité. Le médecin en même temps qu'il est libre, dépend aussi de ses confrères auxquels, il est lié par des liens confraternels. La réalisation de notre mission médicale suppose une complémentarité entre

médecins, une compassion entre médecins et l'union des médecins, pour que de cette confraternité naisse un climat favorable, propice au patient qui a besoin d'être rassuré et soulagé. En somme, il s'agit de promouvoir un esprit d'équipe ! J'encourage ce sentiment de responsabilité et de réciprocité entre médecins, pour qu'ensemble nous luttons pour relever les défis pour améliorer nos conditions socio-professionnelles et porter haut le flambeau de la médecine au Burkina et même au-delà. De bonnes relations entre confrères et collègues, l'assistance aux confrères en difficulté, le partage de connaissances et d'expériences, la mise à l'écart de l'adversité sont autant de valeurs que nous devons cultiver au quotidien pour une pratique médicale de qualité.

Le présent magazine est le journal d'information de tous les médecins du Burkina. Dans le présent numéro, vous verrez toutes les rubriques que nous abordons, des actualités à l'hommage en passant par la rubrique au cœur de l'Ordre avec la présentation du bureau national à son Excellence Monsieur le Président du Faso, la présentation des bureaux régionaux, la déontologie comme élément de base, le secret médical ; un Zoom sur nos conseils régionaux ; un dossier sur les équipements médicaux... Le contexte épidémiologique de la pandémie à la covid-19 nous oblige à en parler car elle a mis à rude épreuve notre système de santé. Je suis convaincu que ce contenu riche et varié vous accrochera et vous offrira une belle plage d'évasion.

Vive la confraternité et la solidarité entre médecins !

Bonne lecture.

Pr Charlemagne OUEDRAOGO

Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina
Directeur de Publication



ACTUALITES

11^e JOURNÉE DU MÉDECIN

Une célébration placée sur la problématique de l'entrepreneuriat en médecine et sur le défi sécuritaire.



Une journée placée sous la Présidence de Pr Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO, Ministre de la Santé

Sur initiative du Conseil national de l'Ordre des médecins du Burkina (CNOMB), s'est tenue la 11^e journée du médecin le samedi 22 février 2020 dans à Ouagadougou, sous la présidence de Pr Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO, ministre de la santé. Renforcer les capacités des médecins sur l'entrepreneuriat et leur faire un briefing de sécurité ont marqué cette célébration. Ils étaient plus de 600 médecins venus des 13 régions du Burkina à y prendre part et les conclusions au sortir des échanges ont été satisfaisantes.

C'est une habitude pour le Conseil national de l'Ordre des médecins du Burkina d'organiser la journée du médecin et cette année, nous sommes à la 11^e édition. Une journée qui au-delà des réflexions du jour s'est aussi présentée comme un temps fort de rencontre et de communion, voire d'introspection entre médecins burkinabè. Placée sous le thème principal "l'entrepreneuriat en médecine" avec comme sous thème, "l'exercice de la médecine

face au défi sécuritaire", le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du Burkina, Pr Charlemagne OUEDRAOGO a rappelé dans son discours de bienvenue le contexte de la tenue de cette journée. A l'écouter, nous assistons à une prolifération des projets d'écoles de formation en médecine et une détérioration de la situation sécuritaire. Avec le contingentement progressif du recrutement des médecins par l'Etat, il est évident que dans un avenir proche, la saturation de la capacité d'embauche sera vite atteinte. Aussi, l'exercice de la médecine devient de plus en plus difficile au regard de la situation sécuritaire inquiétante. C'est pourquoi, dit-il, l'Ordre des médecins dans sa mission avant-gardiste a voulu anticiper sur ces préoccupations en les plaçant au cœur des échanges de cette journée. Pour la ministre de la santé Pr Léonie Claudine LOUGUE, le CNOMB mérite d'être félicité pour cette clairvoyance dans le choix des sujets de réflexion. « *Le Conseil national de l'Ordre des médecins a entrepris de former les jeunes médecins sur l'entrepreneuriat parce qu'en science de la santé, on peut se diriger sur le*



chemin de l'entrepreneuriat et du reste au ministère de la santé, nous sommes conscients que le privé a un apport important dans l'offre de soins et de services de santé. Le partenariat est déjà engagé entre le privé et le public au sein du ministère de la santé. Donc, je pense que le thème principal, l'entrepreneuriat et le sous thème, la gestion du défi sécuritaire face à la pratique



Ils étaient plus de 600 médecins venus des 13 régions du Burkina

médicale vont en droite ligne avec ce que nous pensons, ce que nous nous attelons à résoudre au sein du département », a-t-elle indiqué avant de se réjouir de cette initiative du CNOMB. Médecins et Forces de défense et de sécurité sont complémentaires, surtout dans cette nouvelle

donne du défi sécuritaire où certains médecins sont obligés d'abandonner leurs postes. C'est alors aisé de comprendre les félicitations que le ministre de la sécurité, le Colonel Ousséni COMPAORE adresse au Pr Charlemagne OUEDRAOGO et à toute son équipe.

« Je voudrais remercier l'Ordre des médecins pour avoir pris l'initiative d'inviter le ministère de la sécurité à discuter du thème " l'exercice de la médecine en milieu sécuritaire difficile" et je voudrais profiter de l'occasion pour montrer la disponibilité du gouvernement à travers le ministère de la sécurité et me joindre à ma collègue de la santé pour dire que médecins et

Forces de défense et de sécurité sont complémentaires », a-t-il fait savoir.

Les échanges ont été menés par des détenteurs d'enjeux de la création et la promotion d'une entreprise médicale, dont la Maison de l'entreprise, l'APROCCLIB, les établissements financiers, le ministère de la santé et la chambre de commerce. Ce, dans le souhait d'outiller les médecins et leur offrir selon le Président Charlemagne OUEDRAOGO, d'autres possibilités d'exercer la médecine à travers la création d'entreprises sanitaires.

« En créant des richesses, des services, des produits, des emplois, les entreprises médicales contribuent au développement du Burkina Faso. Donc, aider les médecins burkinabè à entreprendre, c'est aussi aider le Burkina à atteindre ses objectifs en matière de santé et de développement », a affirmé le Président du CNOMB, Pr Charlemagne OUEDRAOGO.

Quant au sous thème, "l'exercice de la médecine face au défi sécuritaire, il a été développé principalement par le ministère de la sécurité qui a prodigué quelques conseils aux médecins pour une bonne pratique de la médecine dans ce contexte particulier. Il s'agit entre autres de coopérer avec les leaders coutumiers et religieux de la localité, de respecter la population, de ne pas donner sa position sur les réseaux sociaux, de développer le renseignement etc.

La participante Pr Diarra YE a salué cette initiative de l'Ordre des médecins tout en reconnaissant la pertinence des sujets choisis et a apprécié surtout la qualité des échanges qui ont bien retenu l'attention du public. Avec pour ultime but, le savoir et l'action, l'initiateur de la journée du médecin, le CNOMB a souhaité au sortir des échanges, que ces partages d'expériences et d'informations aient un impact positif dans la pratique quotidienne du médecin afin de le rendre plus confiant et plus professionnel.



Les cinq recommandations formulées

1. Mise en place d'un cadre permanent de concertation entre les Associations professionnelles de médecins et les Etablissements financiers ;
2. Relecture des textes portant création, autorisation, ouverture et exploitation et statuts des Etablissements privés de santé ;
3. Création d'un cadre de formation diplômante ou certifiant en entrepreneuriat des médecins en collaboration avec les facultés de sciences et de

gestion, les facultés de médecine et l'Ordre des médecins ;

4. Renforcement du leadership de l'Ordre des Médecins par sa participation dans tout le processus d'autorisation d'ouverture et d'exploitation des Etablissements privés de santé ;

5. Institutionnalisation d'un briefing en sécurité en collaboration avec le ministère de la sécurité de tous les médecins recrutés avant de rejoindre leur poste.



Anciens Présidents du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina



Participants



Photo de famille



ACTUALITES

TOURNEE DU CROM DE OUAGADOUGOU DANS LES CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES *L'Ordre des médecins : l'interface entre médecins et populations*

Ouagadougou a initié une tournée dans les Centres Hospitaliers Universitaires de Ouagadougou les 23 et 24 avril 2020 à Ouagadougou. Il s'agit des CHU de Tengandogo, de Bogodogo, de Charles De Gaulle et de Yalgado Ouédraogo. L'objectif était de s'enquérir de la prise en charge des patients Covid-19 et de voir le fonctionnement de ces CHU. Une tournée dirigée par le Président du CROM-Ouaga, Pr Ag Isso OUEDRAOGO et qui s'est soldée par des recommandations dans le sens de renforcer la collaboration et de trouver de meilleures alternatives pour une prise en charge effective des patients Covid 19.

C'est une tournée qu'a voulue le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Ouagadougou, au regard des informations qui circulent sur la toile par rapport à la prise en charge des patients victimes de la Covid 19 dans les CHU de Ouagadougou. Etant l'interface entre la population et les médecins et dans son rôle, le bureau du CROM de Ouagadougou a jugé alors nécessaire d'aller à la rencontre de ces CHU pour vivre de plus près leurs réalités. C'est ainsi que la tournée a débuté le jeudi 23 avril 2020 pour ce qui

concerne les CHU de Tengandogo et de Bogodogo. Au CHU de Tengandogo, les deux parties ont discuté à bâton rompu sur l'organisation de la prise en charge, des conditions dans lesquelles les médecins travaillent, de la répercussion de cette prise en charge sur les médecins et sur les possibilités d'amélioration de cette prise en charge afin que les malades reçoivent de meilleures qualité de soins. Une visite qui a été positivement saluée par le Directeur Général dudit CHU, Alexandre SANFO. « C'est rassurant de savoir que le Conseil Régional de l'Ordre des médecins suit ce qui se passe ici, parce que nous avons un certain nombre de difficultés qui sont liées à la prise en charge. Le fait pour eux de venir s'enquérir de nos difficultés et voir l'aide qu'ils peuvent apporter, nous revigore et nous fait penser qu'avec la collaboration, certaines difficultés vont être aplanies pour une meilleure prise en charge des patients », a-t-il indiqué. Après le CHU de Tengandogo, le Cap a été mis sur le CHU de Bogodogo où la première responsable de ce CHU et son équipe ont fourni des informations nécessaires au bureau CROM sur l'organisation mise en place dans ce contexte de pandémie de la maladie à coronavirus.





« Dans le contexte de la Covid 19, nous avons surtout travaillé à mettre en œuvre les directives qui ont été déclinées par notre hiérarchie, à savoir le ministère de la santé, entrant dans le cadre de la lutte contre cette maladie. Ça été dès les premiers moments la priorité du CHU, en même temps, il a fallu que nous travaillions à combiner la sauvegarde des autres types d'activités, donc au niveau de Bogodogo, nous n'avons pas tout

correctement les malades qui sont admis dans notre hôpital », a ajouté la Directrice Générale. Il était alors question pour le CHU de Bogodogo suivant sa première responsable, d'activer le comité en charge de la prévention du contrôle des infections associé aux soins, en faisant en sorte à ce que le plan de riposte Covid 19 soit élaboré et permettre à la Direction générale de prendre les actions qui sied pour aider à enrayer



chamboulé, il n'y a pas eu d'arrêt de certaines activités, nous nous sommes simplement réorganisés de sorte à poursuivre toutes les activités constitutives de l'offre de soins, et en même temps travailler à nous concentrer sur les actions qui devraient participer à enrayer ce mal », a mentionné la Directrice Générale Diane KABORE. Selon elle, son CHU doit travailler à accompagner les autres centres de santé pour ne pas nommer le CHU de Tengandogo qui a été réquisitionné depuis quelques moments comme étant un centre Covid. « Nous avons outillé dans un premier temps le personnel, nous avons informé tout le personnel de l'établissement sur ce que c'est que la Covid19 et quelles sont les mesures surtout de prévention à prendre dans ce contexte et comment nous devons nous y prendre en que tant que soignants de sorte à rompre cette chaîne de contamination et en prenant en charge

ce mal et à rendre beaucoup plus efficaces les actions internes du CHU dans la prise en charge des cas suspects qu'il aurait à recevoir et dans ce plan de riposte, il s'agissait essentiellement de huit actions. La journée du 24 avril a été consacrée aux CHUP-Charles De Gaulle et Yalgado Ouédraogo. Au CHUP-Charles De Gaulle, Pr. Ag Isso OUEDRAOGO et son équipe ont eu droit à de amples informations relatives aux initiatives prises dans ce contexte de la Covid 19. A écouter la Directrice générale du CHUP-Charles De Gaulle, Cyrille Priscille KABORET/OUEDRAOGO, son CHU est dans la dynamique de la qualité, il existe déjà un comité qui s'occupe de la prévention et de la coordination des infections. « Pour tout ce qui est maladie infectieuse, il y a une équipe pluridisciplinaire qui s'y attèle depuis fort longtemps. Dès que la Covid 19 a commencé en



Chine, cette équipe s'est mise au travail pour essayer d'anticiper. Déjà, il faut reconnaître que dans chaque service, dans chaque unité et dans chaque direction, il y a une cellule qualité, c'est déjà un acquis. Dès le départ, le comité PCA s'est réuni et nous avons élaboré un plan d'action », a-t-elle souligné. Aussi, a-t-elle précisé que le budget a été réorienté pour acquérir des

d'urgence qui a été installée, instituée et dirigée par le Pr SAWADOGO et la collaboration avec d'autres d'acteurs nous a aidée à mettre en place tous les dispositifs que vous avez pu voir en termes de barrière de protection, en termes de zone d'accueil et de tri, et globalement nous pensons que ça se passe bien », a expliqué le Directeur Général du CHU Yalgado



masques, des bavettes, des combinaisons pour que le personnel soit protégé pour pouvoir protéger le malade. Par ailleurs, l'équipe médicale d'urgence mise en place et dirigée par le Dr Sylvie Armelle OUEDRAOGO est chargée d'organiser le tri, d'isoler les cas suspects et d'assurer les prélèvements pour le dépistage. Au CHU Yalgado OUEDRAOGO, dernier centre visité, l'équipe du CROM Ouagadougou a bénéficié d'une oreille attentive de la part des premiers responsables du CHU. Des échanges qui ont permis au bureau du CROM de Ouagadougou d'avoir une idée sur les mesures qui sont prises pour la protection du personnel. « Nous avons pu passer en revue les actions planifiées ou souvent ponctuelles que nous avons pu faire sur le terrain, les actions qui ont été recommandées par le ministère et ce que nous avons pu faire d'initiatives. Nous avons une équipe médicale

OUEDRAOGO, Constant DOUHOUROU. Et justement cette équipe médicale pluridisciplinaire, dirigée par le Pr Mamoudou SAWADOGO, travaille à être prête et est en train de mettre en œuvre tout le dispositif nécessaire.

Des recommandations assorties

Les échanges entre le bureau du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins du Burkina et les CHU ont été très fructueux au point que des recommandations ont été formulées. « Nous avons suggéré à notre Conseil Régional que dorénavant, il ait une visite quand qu'il y a des problèmes de cette envergure dès le début pour donner son impression pour aider à l'organisation. Les suggestions à l'endroit du CROM, c'est déjà nous aider dans l'amélioration de la communication sur les soins effectifs qui sont donnés au CHU de Tengandogo, pour accompagner tous les membres de l'Ordre des



médecins dans la prise en charge des patients. C'est aussi la communication auprès des collègues médecins qui ne sont pas au CHU de Tengandogo et qui participent à la prise en charge de la maladie, afin que tout le monde puisse vraiment se donner pour que les patients puissent avoir les meilleures qualités des soins. Il y a une certaine psychose qui existe et il faut que les gens soient mieux formés, plus habiles pour aider les patients », a suggéré Pr Adama SANOU, Directeur des Services Médicaux de Tengandogo. La Directrice Générale du CHU de Bogodogo, Diane KABORE, pour sa part, a souhaité une rencontre plus assidue entre CHU et Ordre des médecins bien que les rôles soient différents. Cela permettra à son sens de traiter de questions qui touchent les personnels médicaux en l'occurrence, l'éthique et la déontologie du médecin. « L'Ordre doit pouvoir être une instance de relais de l'hôpital auprès des médecins. En termes de plaidoyer, l'Ordre étant une personnalité morale, peut s'adresser à toute autorité pour discuter de la santé. Nous souhaitons que lorsque l'Ordre rencontre les autorités financières, administratives, politiques,

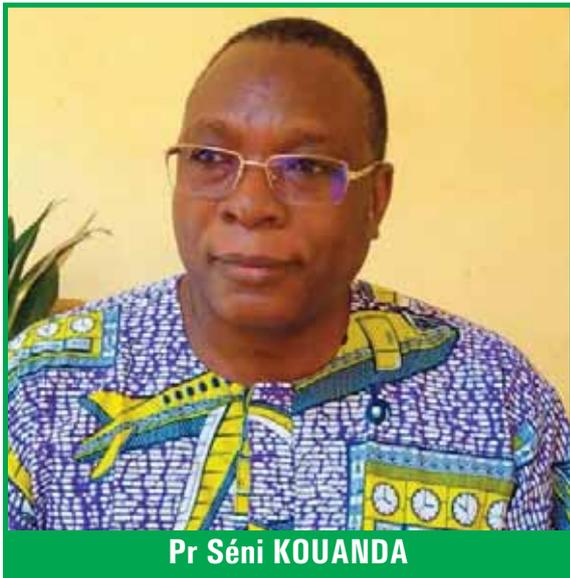
religieuses, que la voix du personnel santé soit portée, que la voix des hôpitaux soit portée, pour qu'on sache quels sont nos problèmes et comment nous aider », en ajoutant le Directeur Général du CHU Yalgado Ouédraogo, Constant DOUHOUROU. Du côté du Bureau CROM, c'est une tournée qui était au-delà de ses attentes, même s'il y a lieu de revoir certains aspects dans la prise en charge. « Nous sommes satisfaits et c'est l'occasion de remercier les membres du bureau et les Directeurs et Directrices des CHU qui ont accepté nous recevoir. Nous avons pu toucher du doigt les réalités des CHU dans lesquels les patients sont pris en charge et des CHU qui vont probablement prendre en charge des patients. Mais ce qui dégage de nos constats, est qu'il faut vraiment une certaine coordination, il faut vraiment améliorer la prise en charge, parce qu'un seul centre ne peut pas prendre en charge tout le Burkina. Il faut être réaliste. Il faut décentraliser les soins comme cela existe déjà dans notre système de santé » a formulé comme vœu le Pr. Ag Isso. OUEDRAOGO.





ACTUALITES

Fin du mandat de Pr Séni KOUANDA à la tête du comité d'éthique



Pr Séni KOUANDA

Nous avons le sentiment que la question de l'indépendance du Comité d'Ethique n'est pas toujours bien comprise", Pr Séni KOUANDA

Après 6 années passées à la tête du Comité d'Ethique pour la Recherche en Santé au Burkina, Pr Séni KOUANDA, médecin de santé publique, Directeur de recherche en épidémiologie à l'Institut de Recherche en Science de la Santé arrive au terme de son mandat. C'est en 1997 qu'il obtient le titre de Docteur en médecine à l'Université de Ouagadougou et le titre de Docteur en Santé Publique (épidémiologie) en 2008 à l'Université Catholique de Louvain en Belgique. L'homme a gravi tous les échelons académiques et est aujourd'hui Directeur de Recherche. Ayant fini son mandat à la tête du Comité d'Ethique, l'ancien Secrétaire Général de l'Ordre des Médecins du Burkina continue son travail habituel de chercheur qui le passionne tant. Membre fondateur de l'Institut Africain de santé Publique au Burkina, l'éminent Pr

KOUANDA est convaincu qu'un financement conséquent de la recherche, engrangera de résultats probants en matière de santé des populations. Il tire un bilan satisfaisant de son passage à la tête du Comité d'Ethique malgré quelques insuffisances relevées. Interview !

Vous venez de finir votre mandat à la tête du Comité d'Ethique, dites-nous un mot sur ce comité ?

Pr Séni KOUANDA : c'est vrai, c'est sur deux mandats successifs que j'ai eu à présider le Comité d'Ethique pour la Recherche en Santé du Burkina. C'est un Comité d'Ethique qui a été créé par arrêté conjoint du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation depuis 2002. Ce comité est sous la tutelle du Ministère de la Santé et du ministère en charge de la recherche scientifique. En termes de missions dévolues au Comité d'Ethique, il est dit que :

- le Comité d'Ethique est chargé d'évaluer et d'analyser les projets de recherche en santé au Burkina Faso ;
- émettre un avis sur le code d'éthique, les protocoles de recherche et délivrer un certificat d'éthique préalable à toute autorisation de recherche en santé ;
- de contrôler le respect des principes éthiques dans la réalisation de recherche ;
- de promouvoir l'éthique de la recherche en santé au Burkina et d'élaborer un code éthique pour la recherche en santé au Burkina Faso et de le réviser en cas de besoin. Il est dit également que les membres du Comité d'Ethique en son article 6 sont nommés par



décret pour un mandat de trois (03) ans renouvelable. Ils jouissent d'une totale indépendance dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai fait un mandat renouvelable, donc six ans à la tête du Comité d'Ethique.

Quel bilan faites-vous de ces 6 ans passés à la tête du Comité d'Ethique ?

Le Comité d'Ethique est composé de 9 membres. Il faut noter que durant ces 6 ans, nous avons tenu régulièrement les réunions, les sessions du Comité d'Ethique. Le Comité d'Ethique se réunissait tous les premiers mercredis du mois pour examiner les protocoles et nous avons fait cela pendant six ans, sauf en 2019 où il y a eu un temps où nous n'avons pas pu tenir ces sessions pour problème budgétaire.

C'est vraiment quelque chose qu'il faut saluer, il faut aussi saluer la disponibilité des membres du comité et leur engagement. A chaque session du comité, on avait en moyenne 10 à 15 nouveaux protocoles à examiner. En plus de l'examen des protocoles, il y a la révision des amendements, qui en général étaient autour de 5 à 10 amendements par session. Donc, vous imaginez le volume de travail qui a été effectué par le Comité d'Ethique durant tout ce mandat, sans discontinuer, sauf durant la période un peu difficile où les sessions n'ont pas pu se tenir.

En plus de ça, avec la pandémie de Covid 19, nous avons plutôt fait des réunions hebdomadaires pour évaluer les protocoles liés à covid 19 qui étaient soumis au Comité d'Ethique pour permettre une diligence, un examen accéléré de ces protocoles, parce qu'on est en période d'épidémie. Tous les protocoles ont toujours passés au peigne fin et étaient examinés avec le plus de rigueur possible.

Avez-vous un goût d'inachevé sur une action donnée ?

Il faut dire que depuis deux ans le Comité d'Ethique n'a pas de budget. Et c'est un véritablement un problème qui handicape son fonctionnement. Les membres du comité ont dû à des moments donnés cotiser pour prendre en charge l'indemnité pour la secrétaire, pour qu'elle puisse avoir du carburant et venir. Ils ont dû aussi cotiser pour le nettoyage du siège du comité. Et à mon avis, ce sont des insuffisances qu'il faut absolument travailler à corriger. Un goût d'inachevé, avec ces problèmes budgétaires, tout ce que nous avons mis dans notre dernier plan d'action, notamment les aspects liés à la formation des médecins, des pharmaciens et des chercheurs dans le domaine de l'éthique n'ont pas pu être réalisés. Ensuite, la question de la plateforme numérique qui devait être mise en place pour permettre aux gens de faire des soumissions de leur protocole on line, n'a pas pu être aussi réalisée. Un autre aspect qui me paraît important, c'est que nous avons aussi le sentiment que la question de l'indépendance du Comité d'Ethique n'est pas toujours bien comprise. C'est un véritable problème, parce que dans le décret, il est effectivement dit que le Comité d'Ethique est indépendant et doit pouvoir statuer sur tous les protocoles en toute indépendance sans pression aucune, que ce soit des pouvoirs publics ou des laboratoires pharmaceutiques.

Est-ce que vous faites en même temps des recommandations pour faciliter le travail de vos successeurs ?

Oui. Ce qu'on peut souhaiter est que le



nouveau Comité d'Ethique puisse se battre pour maintenir cette indépendance, sinon sans cette indépendance, le comité ne sera pas crédible.

Grand chercheur que vous êtes, parlez-nous de la recherche au Burkina et des suggestions s'il y a lieu d'en faire

Je suis chercheur grand de taille, mais je ne sais pas si je suis un grand chercheur (rires). Il y a certainement d'éminents chercheurs plus que moi, mais ce que je peux dire sur la recherche au Burkina, c'est qu'il faut noter franchement qu'en termes de ressources humaines, il y a eu un bond qualitatif, il y a beaucoup de jeunes chercheurs qui sont bien formés dans les universités nationales comme à l'extérieur. Maintenant en matière d'équipements et même d'infrastructures, de la mise à niveau notamment des laboratoires, il reste qu'il y a beaucoup de difficultés.

Mais la plus grosse difficulté à mon avis reste le financement de la recherche qui est quasi inexistant. La recherche coûte chère, il faut que le gouvernement prenne à bras le corps la question de la recherche, parce que la plupart des chercheurs burkinabè prennent part à des compétitions d'appels d'offres internationaux et ont le mérite de gagner. Mais, ça reste quand même l'agenda de celui qui lance l'appel d'offre international.

Or, il me paraît important, par rapport aux besoins des populations, qu'il puisse y avoir plus de financements pour la recherche au niveau national, qu'un agenda clair puisse être défini, avec des appels d'offres conséquents pour permettre aux chercheurs burkinabè de travailler et d'engranger en tout cas beaucoup de résultats. Au regard de la qualité des recherches qui sont effectuées au Burkina, je suis sûr que s'il y a des financements conséquents pour la recherche,

le Burkina ira beaucoup mieux, le Burkina ira de l'avant, parce que des résultats probants seront trouvés. J'en suis persuadé.

Personnellement, quel est l'intérêt pour vous de vous impliquer tant dans la recherche ?

La recherche c'est mon boulot, la recherche c'est la production de la connaissance nouvelle. Et celui qui a les connaissances en réalité a le pouvoir. Aujourd'hui quand vous regardez par rapport à la pandémie de Covid 19, tout le monde se bat pour trouver le médicament. Tout le monde se bat pour trouver le vaccin. Voici des cas pratiques de l'utilité de la recherche. La recherche sur Covid 19 est un cas palpable où il y a vraiment un besoin de recherche. Celui qui trouve le médicament ou le vaccin, outre les retombées financières sauvera des vies humaines. Et à mon avis, c'est quelque chose d'incalculable. Les recherches doivent viser à trouver des solutions aux problèmes de nos populations et c'est extrêmement important. J'ai donné l'exemple de la Covid 19, mais il y a d'autres maladies qui nous assaillent, le paludisme, le VIH, etc. et tout cela doit concourir à trouver des solutions aux problèmes de santé de nos populations. Vous avez la mortalité maternelle qui est une préoccupation aujourd'hui et il faut trouver des stratégies idoines pour répondre à cela.

Vous êtes aussi impliqué dans l'encadrement des futurs médecins en santé publique, quels sont les objectifs recherchés à travers un tel engagement ?

Nous, nous avons fait la santé publique à l'extérieur, parce qu'il n'y avait pas d'institution qui formait les médecins, les pharmaciens, et tous ceux qui étaient intéressés par la santé publique au Burkina.



Il fallait aller dans la sous-région ou en Europe. Donc, nous nous sommes dit qu'avec toute l'expérience accumulée, il est important que l'on développe la santé publique dans nos pays, dans notre contexte, parce qu'après tout, c'est nous qui vivons ces problèmes de santé publique. C'est pour cela que nous nous sommes impliqués dans la formation de nos jeunes frères dans le domaine de la santé publique, pour partager notre expérience avec eux, pour qu'on ait une masse critique de personnels de santé formés en santé publique, capables d'assumer les fonctions de santé publique, tant du point de vue de la surveillance épidémiologique, de la recherche épidémiologique que la gestion des systèmes de santé. Aujourd'hui avec cette épidémie, je pense que tout le monde comprend la nécessité d'avoir des médecins, des pharmaciens, des biologistes formés en santé publique, parce que la Covid 19 a permis de savoir toute l'utilité du médecin de santé publique. C'est ma modeste contribution à la formation de mes jeunes frères que ce soit du Burkina ou de la sous-région. L'Institut Africain de Santé Publique a été créé en 2013. Avant 2013, tous ceux qui voulaient se spécialiser en santé publique le faisaient hors du Burkina avec bien sûr des coûts relativement plus élevés.

Avez-vous un message particulier ?

Je souhaite au niveau du Comité d'Ethique que les membres jouent pleinement leur rôle

en toute indépendance, quelque soit les vicissitudes, quelque soit les difficultés. Au niveau de la recherche, je souhaite vivement que le gouvernement se penche vers un financement plus conséquent de la recherche dans nos pays. A l'endroit des chercheurs, je souhaite plus d'engagement dans le travail pour qu'on ait des résultats probants. Enfin, je voudrais dire que la recherche n'est pas seulement réservée aux chercheurs professionnels. Tout le personnel de santé doit concourir à faire de la recherche.

Un clinicien qui est à Banfora, qui par rapport à des problèmes qui se posent aux patients doit lui-même se poser la question, comment est-ce que cette situation arrive aux patients et doit pouvoir conceptualiser cela, faire une recherche pour comprendre ce qui se passe. Si vous êtes dans votre hôpital et vous voyez qu'il y a beaucoup de femmes qui sont évacuées dans votre hôpital et qui malheureusement décèdent, le réflexe que vous devez avoir c'est qu'est-ce qui se passe depuis le niveau périphérique, le niveau communautaire jusqu'à l'hôpital pour que les femmes décèdent. Chacun à son niveau doit pouvoir faire la recherche. Quand vous êtes médecin Chef de District et vous observez que vos indicateurs ne bougent pas, vous devez vous poser la question pourquoi ?

Et vous devez être en mesure de conduire la recherche pour améliorer vos indicateurs, pour qu'il ait moins de malades, moins de décès. Il est extrêmement important que tout le monde se mette dans la recherche.



**LA TRIBUNE
DU MÉDECIN**

*La Tribune du Médecin : l'Organe
d'information de tous les médecins et
le trait d'union des régions ordinaires*

LA TRIBUNE DU MÉDECIN N° 003 JANVIER-JUIN 2020



ACTUALITES

LA MALADIE A CORONAVIRUS

Une pandémie nouvelle qui nécessite une adaptation du système de santé

Le Burkina Faso fait face à la maladie à coronavirus (SRAS COV-2) qui a pris maintenant la tournure d'une pandémie au regard de son évolution au niveau mondial. Une nouvelle situation qui nécessite un nouveau comportement et surtout une réorganisation de l'offre de soins pour une riposte efficace et un encouragement des équipes soignantes.

Nous sommes confrontés résentement à la maladie à coronavirus et notre système de santé a besoin de se réorganiser pour être plus résilient. Du côté des soignants, tout chamboule : des horaires supplémentaires, une surcharge au travail, une organisation à refaire, une pression qui s'accroît, c'est le nouveau calendrier du personnel soignant depuis le 9 mars dernier avec l'apparition des premiers cas de coronavirus. A en croire le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du Burkina, Pr Charlemagne OUEDRAOGO, nous sommes face à une épidémie nouvelle, voire une pandémie nouvelle où il faut obligatoirement réorganiser l'offre de soins pour faire face aux urgences et réussir le pari de la continuité des soins dans les hôpitaux, sans manquer de soutenir moralement les personnels de santé. Une réorganisation qui passe inévitablement



Dr Éric Arnaud DIENDERE
Médecin infectiologue

par la disponibilité de plus de ressources humaines, plus de ressources matérielles et plus de ressources pharmaceutiques. Notre système de santé, tout comme celui de la plupart des pays de la sous-région n'était pas préparé pour gérer ce type d'épidémie, en témoigne toute la réorganisation hospitalière qui se dessine pour apporter une réponse aux cas graves qui se présentent. Le système de santé est donc à rude épreuve et devra s'adapter et tirer des leçons. Dans les hôpitaux, les soignants sont de plus en plus débordés face à la multiplication des cas de coronavirus et Dr Éric Arnaud DIENDERE, médecin infectiologue pris ici en exemple est réquisitionné au CHU de Tengandogo depuis le début de cette maladie au Burkina aux côtés d'autres confrères de spécialités diverses. Avec son équipe, c'est un travail d'arrache-pied, une grande réorganisation et



aussi de trouver l'astuce pour reconforter toutes ces personnes paniquées qui arrivent et qui voient le soignant comme un "super" homme. C'est alors le moment plus qu'opportun d'encourager fortement nos vaillantes équipes soignantes qui font "des miracles" sur le terrain malgré les risques de contagion. Il nous convient aussi d'anticiper les choses et d'organiser en parallèle le suivi des patients.

Il nous faut réorganiser l'offre de soins pour mieux riposter face à une épidémie

de ce genre. Pour ce faire, chaque hôpital devra avoir un plan « Blanc » valide et testé. Il est de même pour le ministère de la santé pour l'ensemble du pays.

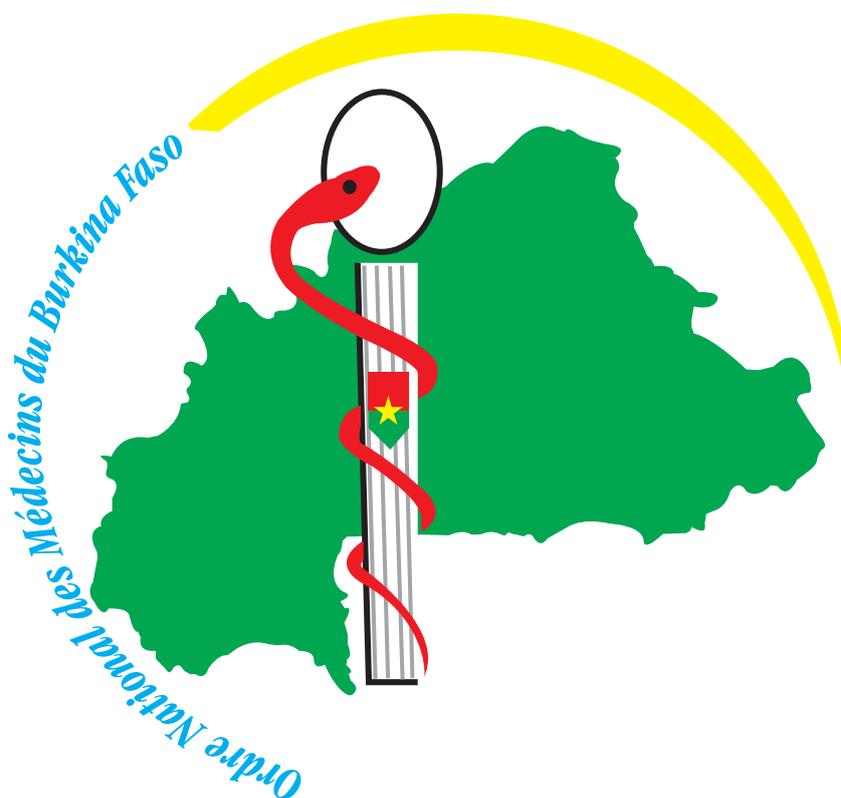
Il nous faut repenser tout le système de soins au regard des besoins non couverts par la riposte face à la covid-19. Cependant nous devons nous réjouir des cas de guérison enregistrés et féliciter nos équipes soignantes au front qui se mettent à l'œuvre pour le bien des populations.



**LA TRIBUNE
DU MEDECIN**

*La Tribune du Médecin : l'Organe
d'information de tous les médecins et
le trait d'union des régions ordinaires*

LA TRIBUNE DU MÉDECIN N° 003 JANVIER-JUIN 2020





ACTUALITES

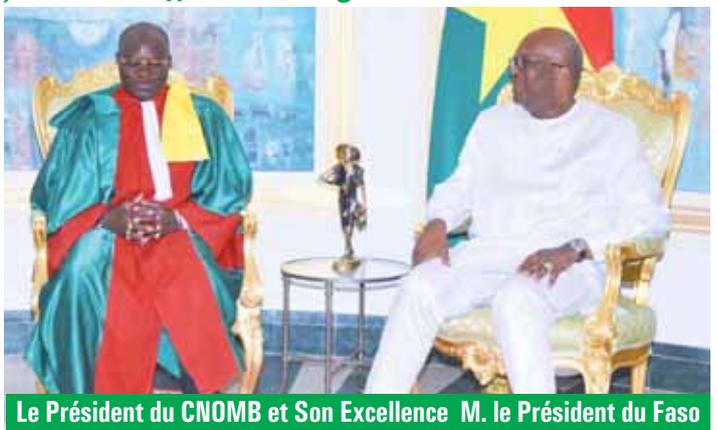
Ordre National des Médecins du Burkina

Le Nouveau Bureau National présenté au Président du Faso

Le vendredi 22 mars 2019, le nouveau Bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina (CNOMB), conduit par son Président, le Pr Charlemagne OUEDRAOGO est allé se présenter au Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE. Elu en novembre 2018 pour un mandat de quatre (4 ans), ce Bureau composé de huit (8) membres a voulu surtout recueillir les conseils du Président du Faso, pour bien conduire sa mission. Pour le Président du CNOMB, Pr Charlemagne OUEDRAOGO, la «priorité est d'abord de mettre en œuvre l'ensemble des attributions que nous confère la loi et ensuite travailler autour de la solidarité des médecins afin de mieux agir sur le terrain ». Il a rappelé que leur mandat est placé sous le signe de la solidarité et de la confraternité pour une action efficace. Images !



Le Bureau du CNOMB à la Présidence



Le Président du CNOMB et Son Excellence M. le Président du Faso



En Audience avec Son Excellence Monsieur le Président du Faso Roch Marc Christian KABORE



Le Président du CNOMB, Pr Charlemagne OUEDRAOGO et son équipe face à la presse



Photo de famille



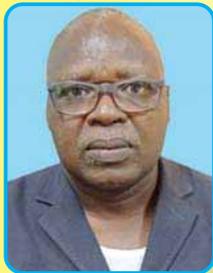
AU CŒUR DE L'ORDRE

LE BUREAU NATIONAL Le Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina (CNOMB)



Président

Pr Charlemagne OUEDRAOGO
Gynécologue Obstétricien



Vice-Président
Dr W. Norbert RAMDE
Médecin Légiste



Secrétaire Général
Dr Mohamed L. SISSOKO
Chirurgien



Trésorière Générale Adjointe
Dr Habibata CISSE
Cardiologue



**Secrétaire à l'Organisation
et à l'Information**
Dr Richard SAWADOGO
DES Neurologie



Secrétaire Général Adjoint
Dr Judicaël SOME
Radiologue



Trésorière Générale
Dr Fabienne SANOU
Hématologue



Secrétaire à l'Organisation et à l'Information Adjoint
Dr Daouda Ferdinand SIGUE
Gynécologue Obstétricien



AU CŒUR DE L'ORDRE

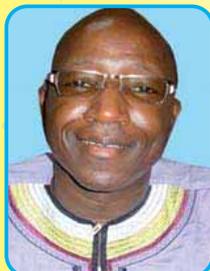
LES BUREAUX REGIONAUX

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM) de Ouagadougou



Président

Pr Ag Isso OUEDRAOGO
Chirurgien Pédiatre



Vice-Président
Pr. Ag Flavien KABORE
Anesthésiste-Réanimateur



Secrétaire Général
Dr Adama TRAORE
Anatomopathologiste



Trésorière Générale Adjointe
Dr Doris KOUMBO/OUOBA
Radiologue



**Secrétaire à l'Organisation
et à l'Information**
Dr Moumini NIAONE
Médecin en Santé Sociale
Communautaire et Comportementale



Secrétaire Général Adjoint
Dr Emmanuel BAKYONO
Médecin ORL



Trésorière Générale
Dr Sonia KABORET/DOUAMBA
Pédiatre Oncologue



Secrétaire à l'Organisation et à l'Information Adjoint
Dr Bernard SAWADOGO
Pédiatre



AU CŒUR DE L'ORDRE

LES BUREAUX REGIONAUX

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM) de Bobo-Dioulasso



Président

Pr Alain Ibrahim TRAORE
Anesthésiste Réanimateur



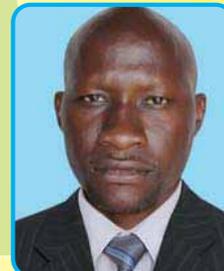
Vice-Président
Dr Cyprien ZARE
Chirurgien Général



Secrétaire Général
Dr Tiemoko Oumar L. SANOU
Radiologue



Trésorier Général Adjoint
Dr Kisito BAZIE
Médecin Généraliste



Secrétaire à l'Organisation et à l'Information
Dr Namori KEITA
Chirurgien Général



Secrétaire Général Adjoint
Dr Dominique BICABA,
Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie médicale



Trésorière Générale
Dr T Bernadette PICBOUGOUM
Spécialiste Politiques, Nutritionnelles Santé Publique



Secrétaire à l'Organisation et à l'Information Adjointe
Dr Bintou ZOUNGRANA
Médecin Généraliste



AU CŒUR DE L'ORDRE

LES BUREAUX REGIONAUX

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM) de Fada N'Gourma



Président

Dr. Olivier TOUGMA
Radiologue



Vice-Président

Dr Martin COMPAORE
Médecin Généraliste



Secrétaire Général

Dr Moussa Ben Moctar CONGO
Médecin Généraliste



Trésorier Général Adjoint

Dr Salam OUEDRAOGO
Médecin Généraliste



**Sécretaire à l'Organisation
et à l'Information**

Dr Lionel HIEN
Médecin Généraliste



Secrétaire Général Adjoint

Dr Dominique SHEP
Médecin Généraliste



Trésorière Générale

Dr Bienvenue Sandrine SAM
Médecin Généraliste



Sécretaire à l'Organisation et à l'Information Adjoint

Dr Mohamedou Ould ABDOULAYE
Médecin Généraliste



AU CŒUR DE L'ORDRE

LES BUREAUX REGIONAUX

Le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM) de Ouahigouya



Président

Dr Désiré P. Aimé BILGO
Pédiatre



Vice-Président
Dr Edgar OUEDRAOGO
Cardiologue



Secrétaire Générale
Dr Flora COULIBALY
DES en Pédiatrie



Trésorier Général Adjoint
Dr Oumar KOUDA
Médecin Généraliste



**Secrétaire à l'Organisation
et à l'Information**
Dr Eric DABIRE



Secrétaire Général Adjoint
Dr Benjamin OUEDRAOGO
DES Biologie Clinique



Trésorier Général
Dr Salé Mady KEITA
Gynécologue Obstétricien



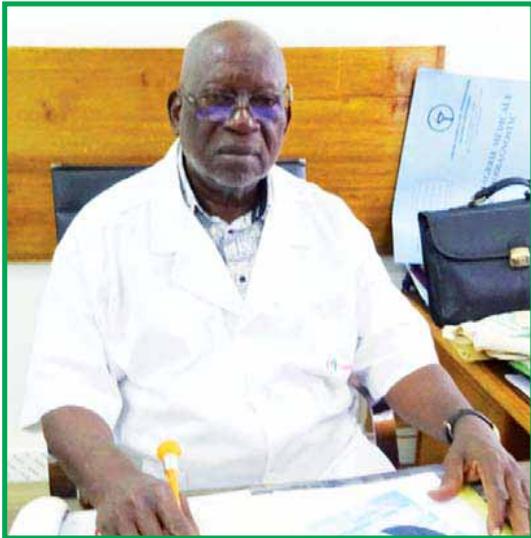
Secrétaire à l'Organisation et à l'Information Adjoint
Dr Yidia Jonas BADO
DES en Ophtalmologie



AU CŒUR DE L'ORDRE

LA DEONTOLOGIE COMME PRINCIPE DE BASE EN MEDECINE

« Les patients répondent mieux au traitement s'ils sentent que le médecin soigne leur personne plutôt que leur seule maladie », Pr Robert SOUDRE



La médecine c'est l'humilité. Le respect de la vie est le propre fondamental de la morale, de l'éthique et de la déontologie médicale. L'exercice médical doit au quotidien être guidé par le serment d'Hippocrate. Dans le milieu médical, nous entendons très souvent les termes déontologie, éthique médicale, la morale, etc. Mais sait-on vraiment de quoi il s'agit ? Pour avoir le maximum d'informations sur ces notions qui constituent le socle de la médecine, nous sommes allés vers un grand passionné de la profession de médecin, le Professeur Robert SOUDRE, professeur d'Anatomie Pathologique admis à la retraite, ancien Doyen de l'UFR Sciences de la Santé et Directeur Général de la Polyclinique Sandof. Dans la présente interview, il nous éclaire suffisamment sur ces notions de base et la conduite à tenir pour une bonne pratique de la médecine au Burkina. Interview !

Professeur, la déontologie, l'éthique médicale, la morale, pouvez-vous définir ces notions pour nous ?

Pr Robert SOUDRE : la Déontologie Médicale est l'ensemble des règles et des devoirs incombant aux médecins vis-à-vis de leurs patients, confrères, auxiliaires ou vis-à-vis de la société.

Le Code de Déontologie Médicale (CDM) est un texte réglementaire rassemblant l'ensemble des devoirs incombant au médecin et ayant pour but d'organiser la profession médicale.

Le Serment d'Hippocrate constitue la première référence en matière de devoirs du médecin. Le manquement au code de déontologie (CDM) expose à une sanction disciplinaire par le conseil de discipline de l'Ordre.

L'éthique vient étymologiquement du grec « ETHOS » qui signifie manière d'être et de se comporter selon les mœurs. L'éthique médicale est la partie de l'éthique consacrée aux questions morales relatives à la pratique médicale. L'éthique est, et a toujours été, une composante essentielle de la pratique médicale. Les principes éthiques comme le respect de l'individu, le consentement éclairé et la confidentialité constituent le fondement de la relation médecin / patient. L'une des caractéristiques de l'éthique médicale est la **compassion** ou **l'empathie** : la compassion, définie comme la compréhension et la sensibilité aux souffrances d'autrui, est essentielle à la pratique de la médecine. Les patients répondent mieux au traitement s'ils sentent que le médecin est sensible à leur problème et qu'il soigne leur personne plutôt que leur seule maladie. Il faut noter que l'éthique médicale est étroitement liée à la bioéthique (éthique biomédicale), sans toutefois lui être identique. L'éthique est principalement affaire de savoir, alors que la



moralité concerne le faire.

La morale : c'est une règle implicite qui dicte la manière de se comporter dans une société donnée. La sanction en cas de violation des règles morales est sociale. En d'autres termes, c'est un ensemble des règles et normes de comportement relatives au bien et au mal, au juste et à l'injuste, en usage dans un groupe humain. La morale est une dimension de la vie humaine qui n'a aucun équivalent. Elle est profondément influencée par plusieurs facteurs culturels-histoire, traditions, éducation, convictions religieuses, etc.

Éthique et moralité sont généralement considérées comme synonymes parce que les deux termes avaient à l'origine le même sens, à savoir l'étude de la disposition, du caractère ou de l'attitude d'une personne, d'un groupe ou d'une culture donnée, et des moyens de les promouvoir ou de les perfectionner.

Sur quoi repose la déontologie médicale ?

Hippocrate, père spirituel de l'art médical moderne, est le premier à avoir introduit un ensemble de règles que doit respecter le médecin lors de l'exercice de son art. Ces règles ont été regroupées dans un Serment que doit prononcer le médecin à la fin de sa formation. Le Serment d'Hippocrate constitue, en soi, un recueil d'un ensemble de règles déontologiques. Au Burkina Faso, le code de déontologie médicale est initié par l'ordre des médecins et se fonde sur la loi N°028/2012/AN qui crée l'ordre des médecins au Burkina Faso :

✓ L'article 4 alinéa 2 :

- L'Ordre doit élaborer et soumettre pour approbation au congrès de l'Ordre, le projet de code de déontologie des médecins.

✓ L'article 48 :

- Le code de déontologie des médecins est adopté

par décret pris en Conseil des ministres.

✓ L'article 2 alinéa 2 de cette loi stipule que :

- L'Ordre doit veiller au respect des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et à l'observance par tous les membres des devoirs professionnels ainsi que des règles édictées par le code de déontologie des médecins.

Pourquoi c'est si nécessaire d'insister tant sur l'éthique et la déontologie chez les médecins ?

La nécessité d'insister sur l'éthique et la déontologie chez les médecins repose sur un fondement universel des droits de l'homme : la primauté de la personne humaine. La notion de « Devoirs professionnels » trouve son origine dans les écrits d'HIPPOCRATE (500 ans avant J.C) et la matérialisation de ces principes au plan juridique au Burkina Faso se trouve dans le Code de déontologie dont l'article 2 stipule que *« Le respect de la vie et de la personne humaine constitue en toute circonstance le devoir primordial du médecin. Le respect dû à la personne humaine ne cesse pas de s'imposer après la mort. »*

Devant les situations dont la décision médicale devient difficile, ce sont les valeurs éthiques qui viennent au secours des médecins.

Exemple : une femme en grossesse normo-évolutive avec un risque vital pour la mère !

A quoi peut s'exposer un médecin qui s'écarte de la déontologie médicale établie ?

Le code de déontologie médicale au Burkina Faso est une émanation d'une loi (loi 028/2012/AN) ; la violation d'une loi est répressible. Le code de déontologie prévoit les sanctions au manquement du code de déontologie à son article 41 qui peuvent être :

- ✓ un avertissement ;
- ✓ un blâme ;
- ✓ une radiation temporaire ;



- ✓ une radiation définitive ;
- ✓ toute autre mesure que le conseil juge appropriée.

Ces sanctions sont prononcées après un jugement par les chambres disciplinaires de l'ordre des médecins.

Par expérience, pouvez-vous nous témoigner des situations vus et comment ça été résolu ?

Au Burkina Faso, un Arrêté conjoint n°2014-572/MS/MJ portant Composition de la chambre de discipline L'ordre national des médecins a été signé le 7 mai 2014. Le présent arrêté conjoint, conformément aux articles 21 alinéa 4 et 28 alinéa 2 de la loi n°028-2012/AN du 05 juin 2012, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Ordre national des médecins du Burkina Faso précise la composition de la chambre de discipline des conseils régional et national de l'ordre des médecins. Avant l'adoption de cet arrêté, il y avait une commission ad'hoc pour juger les cas de plaintes contre des médecins. On n'a pas encore enregistré des radiations mais il y a eu des avertissements et des blâmes sous la commission ad'hoc. Ailleurs, trois médecins ont été radiés pour facturation d'actes fictifs par la chambre disciplinaire de première instance d'Ile de France en 2016 (CDPI d'Ile-de-France, N°C.2016/4653).

Quelles peuvent être les conséquences du non-respect de la déontologie médicale pour le patient ?

Les conséquences du non-respect du code de déontologie pour le patient sont variables selon la gravité de la violation. On cite quelques exemples :

- ✓ **Violation du secret médical :**
- une femme dont le mari a voyagé pour une longue durée qui aurait fait un avortement du

premier trimestre et par indiscretion des agents de santé, le mari en est informé à son retour ;

- le résultat d'examen de prélèvement vaginal qui note la présence de spermatozoïdes alors que le mari n'en est pas responsable

- ✓ La non-assistance à personne en danger
- Patient arrivé en urgence vitale et hors d'état de s'exprimer et sans personne de confiance pour donner un consentement

- ✓ Le non-respect des principes d'humanisme
- Examiner un patient déshabillé en oubliant de fermer le bureau pour protéger son intimité.

Le patient ou la population a-t-il (elle) un rôle à jouer pour le respect de la déontologie ?

Oui, car le patient a le droit de porter plainte contre son médecin fautif devant l'Ordre des médecins. Si la faute est établie après investigation, le médecin sera sanctionné. Les ayants droits peuvent aussi le faire. Il est à noter que le plaignant doit apporter les éléments de preuve.

Des conseils particuliers pour les jeunes médecins ?

Je conseille aux jeunes médecins de :

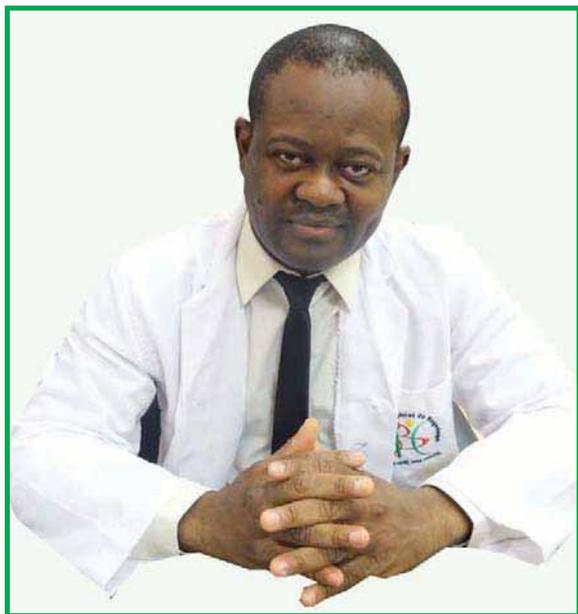
- ✓ Garder à l'esprit le premier principe déontologique du corps médical qui est la primauté du respect de la personne humaine ;
- ✓ Respecter notre serment d'Hippocrate ;
- ✓ Respecter le secret médical ;
- ✓ Respecter le libre choix du médecin par le patient ;
- ✓ Donner des informations claires, loyales et appropriées aux patients ou au représentant légal. Cela évite en grande partie les contentieux.
- ✓ Recueillir toujours un consentement éclairé du patient avant tout acte médical si le patient est en état d'exprimer valablement sa volonté ou de son représentant légal ;
- ✓ En un mot, lire, comprendre et respecter le code de déontologie.



AU CŒUR DE L'ORDRE

LE SECRET MEDICAL VU PAR UN MEDECIN JURISTE

Trois questions à Dr Alfred OUEDRAOGO



Le secret médical s'impose à tout médecin dans le cadre de son exercice. Véritable obligation de discrétion professionnelle, le secret médical représente un droit fondamental pour le patient et protège aussi le médecin. Si violer le secret médical est condamnable, il existe cependant des exceptions où il est dévoilé. Le Médecin-Juriste, Docteur Alfred OUEDRAOGO, par ailleurs enseignant à l'UFR-SDS de l'Université Joseph Ki Zerbo, et à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), Chef du service d'Histologie, Embryologie, Cytogénétique et biologie de la reproduction au CHU de Bogodogo répond à nos trois questions.

Secret professionnel et secret médical, expliquez-nous

Dr Alfred OUEDRAOGO : Si vous êtes un médecin au public, vous avez une double prérogative notamment médicale et administrative. Au privé, vous avez également cette double prérogative relative aux

informations d'ordre professionnel liées à l'entreprise privée. Que l'on se retrouve au public ou au privé, vous avez un certain nombre d'agencements de votre structure dont vous n'avez pas le droit d'en dévoiler au regard de votre obligation de réserve. Il faut cependant nuancer, car cette obligation de réserve ne saurait être un musellement ou une violation de la liberté philosophique garantie. Le secret professionnel englobe donc le secret médical dans le cadre de la santé, puisque l'action médicale fait partie de votre profession. Le secret professionnel est assez large et englobe aussi bien le secret médical, et bien d'autres aspects. Par contre, quand vous êtes au privé vous êtes dans une relation contractuelle, en droit on parle de contrat synallagmatique entre le patient et vous, c'est un contrat qui vous oblige à garder le secret médical, indépendamment de la discrétion relative à votre entreprise.

Le secret médical regroupe de façon simpliste les éléments contenus dans le dossier patient qui englobe le dossier médical et certains éléments connexes. Le dossier médical concerne les informations matérielles ou numériques liées à sa pathologie ; le dossier patient regorgera d'autres informations (l'état civil les antécédents, les collatéraux, les ascendants...). Donc ces éléments doivent être protégés sous le sceau du secret médical. Le secret médical a deux principes majeurs : il est d'ordre pénal et fait partie du corpus pénal du secret professionnel, le 2^e principe est le caractère holistique en effet toute l'information que vous avez à l'hôpital, dans les maisons relève du secret médical, toute chose que vous avez pu entendre ou savoir par le fait que vous avez eu l'occasion de prendre en charge la pathologie d'un malade ou d'une patiente vous



oblige à le garder dans le cadre du secret médical.

A quoi s'expose-t-on en violant le secret médical ?

On pourrait s'exposer à 4 types de sanctions :

1. La conséquence ordinale, indique que vous pouvez être traduit devant les Conseils de Discipline de l'Ordre, parce que dans notre Code de déontologie, le secret médical y est garanti. Nous avons l'obligation de garantir et d'assurer le secret médical vis-à-vis des patients. Si vous en violez, l'Ordre peut vous entendre avec toute la cascade de procédure et de recours, mais il faut préciser que c'est votre Ordre régional (CROM) qui dispose des prérogatives de vous auditionner en premier lieu. L'Ordre régional dont, vous aurez à saisir en 1er peut rendre une décision dont vous n'êtes pas d'avis. Et comme en démocratie, tout être humain a le droit à un principe qu'on appelle le principe de double degré de juridiction, le principe d'un recours, et pour jouir de ce principe, il faut en premier lieu que votre Ordre régional vous entende, et en cas de non-conciliation, on peut faire un recours au Conseil de Discipline au niveau Régional. Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, vous allez faire un recours au niveau national et même au niveau des tribunaux de l'ordre administratif. Ce qui indique donc, que l'Ordre National ne s'aurait s'auto saisir d'une question déontologique en premier ressort, au demeurant si la question dont il s'est saisi revenait au niveau National, on aurait nul doute un conflit d'intérêts. Du reste, les dispositions de la LOI N° 028-2012/AN PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU BURKINA FASO aux articles 4 et 9 indiquent respectivement les

prérogatives reconnues au CNOM et aux CROM. Si la faute est très grave, vous êtes passible de radiation du tableau des médecins au niveau de l'Ordre.

2. La conséquence administrative : Quand vous êtes fonctionnaire, vous êtes aussi passible de sanctions au niveau de l'administration avec la mise en place et le concours éventuel d'un Conseil de Discipline, avec des sanctions que tous les fonctionnaires connaissent notamment celles du 1^{er}, 2^e, 3^e degré et au niveau de la Fonction publique hospitalière (FPH) la violation du secret professionnel constitue une faute de 2^e degré et passible au regard de l'Article 151 « *de retard d'avancement, d'abaissement d'échelon et la révocation. Le retard d'avancement, l'abaissement d'échelon et la révocation sont prononcés par le premier responsable de l'établissement après avis du conseil de discipline* ». Si la faute est très grave, vous êtes passible de révocation. Si vous êtes dans une administration privée, le règlement intérieur et le contrat de travail permettent de vous sanctionner également.

3. La conséquence en matière civil: si vous violez un secret et si cette violation est constitutive d'un fait générateur d'un préjudice, avec lien de causalité bien établi entre le préjudice et fait dont vous avez occasionnés, par le fait de divulguer le secret médical, la personne a le droit d'aller se plaindre devant les tribunaux pour espérer réparation. Cette personne ira porter plainte dans les tribunaux de l'ordre civil si vous êtes en privé, il est donc important que les médecins qui exercent dans le privé se dotent d'une assurance à responsabilité civile, pour se couvrir dans les cas de procès où ils seront



obligés à en payer. Dans le cas d'un fonctionnaire, le patient fera un recours interne préalable auprès de votre administration hospitalière, pour lui demander de réparer le tort créé, si l'hôpital fait deux mois sans répondre il considère que c'est un refus et dispose de 2 mois pour ester devant les tribunaux de l'ordre administratifs. Évidemment, si l'hôpital est condamné à payer des dommages et intérêts il pourrait se retourner contre vous dans le cadre d'une action dite récursoire pour vous réclamer un remboursement si la faute n'est pas imputable au mauvais fonctionnement du service.

4. La conséquence pénale. Le Code pénal est assez clair au niveau de l'article 525 et dispose que si vous violez le secret médical, vous pourriez être passible de six mois jusqu'à 2 années de prison et payer des amendes de 500 mille à 5 millions. Ce qui indique que sur la base de violation du secret médical, vous pourrez être en prison pendant 2 ans et payer des amendes qui vont aller jusqu'à 5 millions. En substance, vous pourriez être passible de ces quatre conséquences (ordinales, administratives, civiles, pénales) Plus simplement, vous pourriez écoper d'une radiation de l'Ordre des médecins avec conséquence internationale, être révoqué de la fonction publique, payer de l'argent pour des dommages et intérêts et enfin faire 2 ans en prison pour violation du secret médical. Il faut noter que la peine pénale est personnelle plus clairement, personne ne fera la prison à votre place.

Dans quelles circonstances peut-on lever le secret médical et quelle est la procédure ?

Disons qu'un principe n'existe que par les exceptions. Un principe cardinal est qu'il n'y a pas en principe de secret médical vis-à-vis du malade. Le malade a le droit d'être informé sur sa pathologie, sauf à une seule exception : son intérêt. Chaque fois que le médecin estimera que lui donner l'information sur sa maladie n'est pas dans l'intérêt du malade, il pourrait s'en abstenir et différer l'information. Si le malade a désigné une personne de confiance, le médecin pourrait informer cette personne, sinon il se limite stricto sensu au patient. Il y a un certain nombre d'exceptions :

- Des exceptions obligatoires, des exceptions facultatives, et d'autres types d'exceptions légales. Dans les exceptions obligatoires, vous avez en tête de liste la santé publique. Pour des besoins de santé publique, on peut violer le secret médical. C'est le cas par exemple de la pandémie de la Covid 19 ou d'autres épidémies qui sont listées au niveau du Code de santé publique ou face à ces pathologies, vous êtes obligés de dévoiler le secret, mais le secret dévoilé sur la chaîne administrative, des autorités qui sont en charge de la santé publique. Une autre exception obligatoire c'est l'état civil, l'accouchement, le décès font partie des éléments du secret médical. Bien évidemment, vous devez dévoiler au niveau de l'état civil pour qu'on puisse colliger pour faire les statistiques au plan national. On a aussi l'intérêt du patient. Chaque fois que l'intérêt du patient l'exige, on peut dévoiler le secret médical. Il y a également la question d'ordre public, vous recevez quelqu'un qui a une arme et que vous savez que cela peut entraîner des troubles d'ordre public, vous avez l'obligation de dévoiler. Évidemment dans certains États où l'assurance maladie



est réglementée, pour les mesures d'intérêts publics, vous devez donner un certain nombre d'informations obligatoires qui peuvent violer le secret médical. Il y a aussi des révélations facultatives laissées à la discrétion du médecin, c'est le cas des toxicomanes, de l'avortement où le secret peut être révélé ou pas en fonction de l'intérêt du patient. Hormis ces exceptions obligatoires et facultatives, il y a d'autres exceptions légales qui existent. Vous avez en tête de liste la continuité de la prise en charge. C'est ce qui est plus intéressant pour nous médecins. Si un médecin ou un agent de santé ne participe pas à la continuité de la prise en charge du malade, il n'a pas le droit à connaître l'information relative à ce malade. Voilà pourquoi dans les hôpitaux quand vous avez un système informatisé, ceux qui auront des codes d'accès sur le dossier malade sont ceux qui participent à la prise en charge exclusivement, le DG n'a pas le droit d'accéder au dossier médical. Pour les questions de justice, le juge peut décider

de la levée du secret médical et vous permettre de faire une déposition pour la manifestation de la vérité. Au niveau des assurances, c'est le médecin de l'assurance qui a droit au dossier médical du patient. Dans les entreprises, les médecins-conseils ont le droit d'investiguer sur le dossier médical au regard de l'autorisation contractuelle du patient vis avis de son employeur, en d'autres termes le patient qui est le travailleur a autorisé le médecin-conseil de l'entreprise en signant le contrat d'avoir accès à son dossier médical.

Vous avez aussi le médecin inspecteur de contrôle qui a la possibilité d'avoir accès au dossier médical sans violer le secret médical. Il faut noter que cette catégorie de médecins n'ont pas le droit de violer le secret médical ils doivent rendre un rapport sans détailler. Aussi, dans le cadre du VIH, il y a une loi qui oblige le praticien à informer le conjoint ou la conjointe avec un certain nombre de délais pour protéger la santé du conjoint ou de la conjointe.



**LA TRIBUNE
DU MEDECIN**

*La Tribune du Médecin : l'Organe
d'information de tous les médecins et
le trait d'union des régions ordinales*

LA TRIBUNE DU MÉDECIN N° 003 JANVIER-JUIN 2020

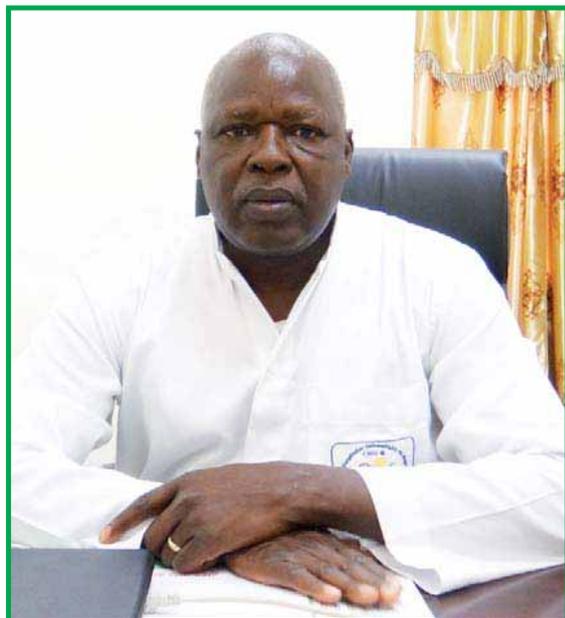




AU CŒUR DE L'ORDRE

LE SECRET MEDICAL VU PAR UN MEDECIN LEGISTE

Les explications de Dr W. Norbert RAMDE



L'exercice médical doit au quotidien être guidé par le serment d'Hippocrate. Le secret médical est la première condition même pour exercer la médecine. Le médecin légiste tout comme les autres médecins est lui aussi soumis au secret médical, sauf qu'il travaille avec la justice, à qui, il rend compte directement. Le secret médical vu par le médecin légiste, nous en parlons avec Dr W. Norbert RAMDE, Médecin Légiste, Chef de Service de la Médecine Légale au CHU de Bogodogo. Interview !

Qu'est-ce qu'un médecin légiste ?

Dr W. Norbert RAMDE : Le médecin légiste est un médecin qui s'occupe spécialement des aspects médico-légaux : la lutte contre les violences, la consultation médico-judiciaire au cours desquelles on délivre des certificats aux victimes pour qu'ils aillent faire valoir leurs droits en justice. Il s'agit de toutes les victimes de violence (coups et blessures, les

agressions sexuelles, les sévices à enfants, les coups et blessures involontaires ou accidents). Cela représente le volet médecine légale du vivant. Nous sommes aussi interpellés dans le cadre des victimes décédées, ce qu'on appelle la médecine légale thanatologique. Là aussi, nous allons rechercher chez ces personnes décédées, l'intervention d'une tierce personne dans le cadre de leur décès. Il faut rappeler que tout ce que nous faisons comme activités dans le cadre médico-légal doit être sur demande expresse du juge ou des personnes qui ont été déléguées par le juge à savoir les Officiers de Police Judiciaire (OPJ). En clair, c'est sur la base d'une réquisition ou d'une ordonnance que nous faisons le travail. Mais, à côté, il faut savoir que les victimes vivantes peuvent venir d'elles-mêmes pour demander un certificat (violences conjugales, violences au travail, ...) à titre conservatoire, c'est-à-dire pas forcément pour amener en justice mais pour garder un témoignage des violences subies. En deux mots, Nous nous occupons des vivants et des personnes décédées, victimes de violences.

Le secret médical, fondements et définition ?

On ne peut pas avoir une autre définition du secret médical que celle du code pénal. Mais avant d'arriver à cette définition du code pénal et du code de déontologie, il me semble important de faire un peu d'historique sur le secret médical, parce que ce n'est pas une invention de la médecine contemporaine. Les origines du secret médical remontent à la période d'Hippocrate. Hippocrate c'est le



« père fondateur » de la médecine moderne. Hippocrate avait ses disciples à qui il conseillait de garder le silence et d'être prudents dans leurs propos, tout cela dans le but de préserver l'intimité des personnes auprès desquelles, ils sont appelés à donner des soins. Depuis Hippocrate, le secret médical existait. La période d'Hippocrate c'est depuis 500 ans avant J.C. et le secret médical a traversé le temps jusqu'à nous, mais il n'est pas resté immuable depuis tout ce temps. Il a quand même subi des modifications pour s'adapter à des impératifs d'ordre social, politique, culturel, etc. C'est ainsi qu'il y a eu des dérogations pour permettre de préserver la santé publique. Actuellement au Burkina Faso, il faut dire que le secret médical est régi par deux textes. Le premier et qui concerne tous les professionnels, c'est le Code Pénal Burkinabè, à son article 525-1 qui dit que :
« Est punie d'une peine d'emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de cinq cent mille (500 000) à cinq millions (5 000 000) de francs CFA, la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire ». Il y a à côté de ça, notre code de déontologie qui est propre aux médecins. Le code de déontologie des médecins du Burkina à son article 9 dit que : le respect du secret médical est une obligation pour tout médecin, dans des conditions qui sont prescrites par la loi. Et ces conditions prescrites par la loi, font référence à cet article 525-1 du code pénal. Voici les fondements du secret médical qui est le secret professionnel appliqué aux médecins. L'ancien code de déontologie était plus clair sur le secret médical en disant à son article 5 que le secret couvre tout ce qui est

venu à la connaissance du médecin dans le cadre de son exercice médical... Quand il est appelé auprès d'un médecin, c'est non seulement ce que le patient lui a dit, mais aussi ce que lui-même a pu voir sur le malade, tout ce qu'il a pu constater et même ce qu'il a deviné. Et on a la jurisprudence abondante en la matière qui va beaucoup plus loin. La jurisprudence dit que si vous êtes appelé par exemple en tant que médecin dans une famille, tout ce que vous y entendrez comme informations dans cette famille, font partie du secret médical, même si ça n'a aucun lien avec le patient. Donc, il faudrait avoir cette vue large pour pouvoir se protéger.

En quoi le médecin légiste est-il concerné par le secret médical ?

Le médecin légiste est concerné par le secret médical pour plusieurs raisons. D'abord, en tant que médecin, il est médecin lui-même et donc il doit respecter le secret médical. Le médecin légiste est celui-là qui collabore avec la justice. La justice dans le cadre du secret professionnel, doit respecter le secret d'instruction. Le médecin légiste auxiliaire de la justice doit respecter le secret d'instruction. Le médecin légiste peut aussi avoir à donner des enseignements aux étudiants en médecine et ce, dès la 2^e année. Pour le cas spécifique du service hospitalier ici, c'est un peu comme tous les autres médecins dans leurs services de consultation. Nous recevons aussi des patients en consultation, nous les interrogeons, nous les examinons et nous produisons des rapports. Si c'est sur réquisition, les rapports sont remis sous pli fermé au requérant (juge) qui en fera ce qu'il veut, si c'est à la demande de la victime, c'est remis à la victime qui en fait ce qu'elle veut, mais nous conservons aussi



des copies dans notre service. Pour les personnes décédées, c'est aussi sur réquisition que nous travaillons. Là, on ne peut faire une autopsie médico-légale que sur réquisition de la justice. Une autopsie médico-légale ne se fait pas à la demande des parents. Nous faisons l'autopsie, nous remettons les rapports à la justice pour exploitation. Nous avons obligation de conserver un double du rapport. Le secret médical doit être absolu, surtout dans le cadre de ce que nous faisons, et n'avons de compte à rendre à personne d'autre qu'à la justice. Et sur ce plan, nous sommes souvent incompris, parce qu'après une autopsie, on peut voir soit la famille, soit la presse, qui veulent qu'on leur donne des conclusions de nos constatations. Nous n'avons pas ce droit, parce que le secret médical nous interdit cela et le secret d'instruction nous l'interdit aussi. C'est le procureur qui reçoit nos rapports. Ces personnes peuvent donc s'adresser au Procureur qui est habilité à leur donner des informations qui sont contenues dans le rapport, et même à leur donner l'entièreté du rapport.

Le médecin légiste peut-il violer le secret médical ?

Il n'y a pas d'exception qui permette au médecin légiste de violer le secret médical. Dans le cadre de la fonction de médecin légiste, le respect du secret médical doit être absolu. Par contre en tant que médecin, le secret médical comporte beaucoup d'exceptions.

Pour les exceptions, il y a des textes de lois qui vont lui permettre de révéler par exemple une information sur un crime, les sévices à enfants, les agressions sexuelles. C'est soit une obligation ou une liberté qu'on lui donne

selon les cas. Dans le cadre de l'autorisation à dénoncer ou pas, il lui est demandé que, dans le cas de non dénonciation, qu'il mette tout en œuvre pour secourir la victime au risque de poursuite pour non-assistance à personne en danger. Normalement le secret médical n'est pas opposable au patient lui-même et le patient doit avoir toute l'information utile sur sa maladie, pour pouvoir adhérer au traitement et au suivi de sa pathologie. Mais il existe des cas, où le médecin peut retenir des informations vis-à-vis de ce patient au cas où le patient n'est pas psychologiquement apte à supporter. Dans ce cas, le code de déontologie dit qu'il va falloir que l'information soit donnée à une tierce personne, notamment la personne de confiance désignée par le patient ou la famille. Ce sont des mesures pour permettre de donner de l'espoir au patient et de lui permettre de mieux vivre avec sa maladie.

Doit-on garder le secret après la mort ?

Pour répondre à cette question, je dois me référer à notre Code de Déontologie. Le Code de Déontologie dit à son article 2, que le respect de la vie humaine est une obligation pour le médecin. Ensuite, ce même article 2 dit que ce respect que le médecin doit à son malade ne s'arrête pas avec la mort. La personne décédée comme vivante mérite un grand respect de la part des médecins. Pour les personnes décédées, si la personne en consultation avait déjà dit à son médecin son désir de garder secret sa maladie, quel que soit l'issue, le médecin doit garder secret le diagnostic. Dans ces conditions, il y a des procédures à suivre par la famille pour avoir l'information. Normalement, ils écrivent à l'hôpital pour demander le dossier médical. L'hôpital leur dira que le dossier est couvert



par le secret médical. Les parents peuvent ne pas s'arrêter là. Ils peuvent écrire au procureur pour demander son aide pour obtenir ce dossier médical. Au procureur, l'hôpital donnera à sa demande, les vraies raisons et c'est à lui de décider si le dossier peut être remis ou pas.

Y a-t-il un délai de conservation du secret médical ?

Oui, le délai de conservation du secret médical revient à dire délai de conservation du dossier médical. En médecine légale, comme on intervient le plus souvent au plan pénal, la durée de conservation du secret médical ou du dossier que nous avons dans ce sens est de 10 ans. Au plan civil, notamment les dossiers d'expertises et autres, nous devons conserver les dossiers pendant 30 ans. Pour tout médecin, la conservation du dossier médical pour la responsabilité pénale, c'est 10 ans et pour la responsabilité civile ou administrative 30 ans.

Quels sont les rapports entre le médecin légiste et la direction de l'hôpital dont il relève ?

Dans le cadre du secret médical, nous ne devons pas rendre compte à la direction de l'hôpital. Nous avons reçu une réquisition, nous avons fait le travail, nous devons

transmettre directement notre rapport au Procureur et nous archivons un double. Il y a eu beaucoup d'opérations qui ont été faites au CHU de Bogodogo, mais Mme la Directrice Générale n'a pas reçu les conclusions, elle ne nous a jamais demandé parce qu'elle connaît très bien ce cadre.

Donc en cas de problème, la direction n'est pas aussi impliquée ?

Nous sommes des médecins dans un CHU ou autres services publics et donc l'administration ne peut pas dégager toute sa responsabilité.

Quand c'est une violation du secret médical nous sommes directement responsables car il s'agira pour le cas de nous médecins légistes d'une faute pénale souvent.

La responsabilité pénale est une responsabilité personnelle.

En cas de responsabilité pénale, vous pouvez être arrêté dans votre bureau sans que l'administration ne soit impliquée. Si la violation du secret engage une responsabilité civile, alors ce sera une responsabilité administrative. Le plaignant s'adresse au premier responsable du CHU ou du service public qui va répondre en lieu et place de son préposé. Notons que l'administration peut se retourner contre son employé pour faute détachable du service.



**LA TRIBUNE
DU MEDECIN**

*La Tribune du Médecin : l'Organe
d'information de tous les médecins et
le trait d'union des régions ordinaires*

LA TRIBUNE DU MÉDECIN N° 003 JANVIER-JUIN 2020



AU CŒUR DE L'ORDRE

L'ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE

Une formation au profit des médecins du Burkina

Les 28 et 29 octobre 2019, le Conseil national de l'Ordre des Médecins du Burkina a initié une formation sur l'éthique et la déontologie au profit des médecins du Burkina. L'objectif recherché est d'amener les professionnels de santé à exercer la médecine avec conscience et professionnalisme. Une formation qui s'est axée sur divers enseignements entre autres le

secret médical, le médecin face à la justice, le médecin et les conflits d'intérêts etc. Cette formation placée sous la présidence de Pr Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO, ministre de la santé, a contribué à renforcer les capacités des médecins en améliorant leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être. Images !



Participants



Présidium



Photo de famille



Pr Charlemagne OUEDRAOGO
Président du CNOMB



Pr Léonie Claudine LOUGUE
Ministre de la Santé



L'INTERVIEW



Pr Charlemagne OUEDRAOGO
4^e PRÉSIDENT DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
DU BURKINA

4^e Président élu à la tête du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina, Pr Charlemagne OUEDRAOGO en prenant les rênes de l'Institution en novembre 2018 a vu toute la grandeur de sa mission au cours de ses quatre (4 ans) de mandat. Mais le jeu en vaut la chandelle. Un rassembleur et vaillant travailleur, l'homme a mérité la confiance des médecins du Burkina et au-delà de cet honneur, il s'est donné la ferme conviction de réussir ce pari avec son équipe en veillant à une bonne pratique de la médecine au Burkina Faso. Bien inspiré des problèmes auxquels sont confrontés les médecins et des défis majeurs à relever, Pr Charlemagne OUEDRAOGO comme un capitaine de navire est tout déterminé et bien conscient des soins à bord. Interview !

En Novembre 2018, vous avez été élu Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina, comment avez-vous accueilli cette élection ?

“Les défis majeurs restent et demeurent la confraternité et la solidarité”

Pr Charlemagne OUEDRAOGO : j'ai accueilli cette élection avec enthousiasme, avec beaucoup de responsabilité. C'est vrai qu'à l'époque, il n'y avait qu'une seule candidature, la mienne. J'ai mesuré que ce n'était pas facile d'occuper ce poste, c'était certainement pour cela d'une part qu'il n'y avait pas eu beaucoup de candidatures et aussi d'autre part que les médecins me faisaient confiance pour ce poste étant donné que je venais de terminer mon mandat à la tête de la région de Ouagadougou avec un bilan apprécié en assemblée générale.

J'ai aussi pensé que c'était pour cela que les médecins avaient accepté à nouveau de placer leur confiance en moi, pour conduire la destinée de l'Ordre National des Médecins pour les quatre ans à venir.

Si nous devons vous présenter, que devons-nous dire de Pr Charlemagne OUEDRAOGO ?

Avant d'être Président de l'Ordre des Médecins, je suis médecin. Je suis Gynécologue Obstétricien, Enseignant à l'Université Joseph KI-ZERBO, Consultant International en santé sexuelle et reproductive et en santé maternelle, Ancien Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Ouagadougou. Je suis également chef de service de gynécologie obstétrique au CHU de Bogodogo là où je cumule les fonctions de directeurs des services médicaux et techniques du CHU. Voilà globalement ce qu'on peut dire de moi. Maintenant, Je suis le nouveau Président de l'Ordre National des Médecins du Burkina.



C'est un nouveau défi. Je voudrais simplement qu'on m'appelle Charlemagne médecin gynécologue obstétricien.

Sous quel signe avez-vous placé ce mandat ?

Nous avons placé ce mandat sous le signe de la solidarité et de la confraternité, parce que vu, la mission qui nous a été assignée, on ne peut pas atteindre les résultats escomptés sans confraternité et sans solidarité. La confraternité nous permet de travailler aisément et la solidarité nous permet de mettre en pratique l'esprit d'équipe pour atteindre des résultats escomptés qui du reste sont des résultats d'une équipe.

Comment comptez-vous mobiliser les médecins autour de votre Ordre ?

Disons que cette mobilisation a commencé quand nous étions déjà au Conseil Régional, et dès notre élection au Conseil National, nous avons poursuivi cette stratégie de mobilisation, réunir les médecins autour d'un intérêt commun, c'est-à-dire mener un certain nombre d'activités qui mettent en valeur la profession de médecin et qui rappellent au médecin ses devoirs et obligations. C'est ainsi que nous avons déjà mené des activités dans ce domaine, notamment la formation des médecins sur l'éthique et la déontologie l'année dernière, nous avons poursuivi avec la journée du médecin le 22 février dernier et qui a réuni plus de 700 médecins autour de thèmes poignants : l'entrepreneuriat en médecine et l'exercice de la médecine face au défi sécuritaire. Aussi, nous avons travaillé à mettre en place une stratégie de communication avec le recrutement d'une chargée de communication pour faire en sorte que tous les médecins puissent s'exprimer et aussi avoir l'information du Conseil National

en temps réel. Ce qui a justifié la création d'une page Facebook officielle, d'une chaîne You Tube, ce qui a également justifié la construction de notre site internet par l'ANPTIC, un site qui est en train d'être testé et qui sera bientôt opérationnel. Nous avons également insisté auprès des conseils de région pour qu'ils puissent mener des activités fédératrices qui réunissent l'ensemble des médecins. Malheureusement, nous sommes tombés en période d'infection COVID 19, ce qui a ralenti les activités de mobilisation, mais ces activités se sont poursuivies à travers la toile. Notre page est quotidiennement animée et bientôt, elle sera complétée par le site internet qui va être lancé officiellement sans oublier la mise en œuvre des activités de communication qui découlent de la stratégie de communication. Il y a également l'apparition prochaine de notre magazine, notre semestriel, "la Tribune du Médecin" dans lequel, cette interview paraîtra certainement. Ce sont des outils stratégiques qui permettent de communiquer avec les médecins et le monde entier, pour qu'on puisse savoir exactement ce que l'Ordre des médecins fait, son rôle dans la société, dans la vie publique et en particulier dans l'exercice de la médecine.

Justement, dites-nous déjà sur quoi l'Ordre des médecins travaille concrètement ?

L'Ordre des Médecins est le garant de l'exercice de la médecine, exercice qui respecte le Code de l'éthique et de la déontologie. Nous avons des missions qui sont prescrites par la loi, c'est la loi n° 28 de l'année 2012. Tout ce que l'Ordre des médecins doit faire se trouve dans ce document et c'est complété par le Code de déontologie médical. Nous avons l'obligation



de promouvoir l'ensemble des missions qui nous sont assignées et qui ont été prescrits par ces documents fondamentaux.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la régulation de la pratique médicale ?

La régulation est difficile. On rencontre beaucoup de difficultés. C'est vrai qu'on s'aguerrit mais il y a toujours des spécificités. Lorsque nous étions au Conseil Régional, la lutte contre les faux médecins n'a pas été une chose facile et ça se poursuit jusqu'au jour d'aujourd'hui. Les représailles personnelles sont de grandes envergures, mais malgré tout cela, nous avons pensé que la lutte était noble et qu'il fallait outrepasser le ressenti personnel pour continuer la mission. Il y a également d'autres types de difficultés. Nous avons plus de 4 000 médecins et il faut les rassembler tous autour d'un même objectif, ce n'est pas facile. Vous avez des médecins qui sont politiciens, vous avez des médecins qui sont syndicalistes, des syndicats qui sont différents, vous avez des médecins qui sont apolitiques, des médecins qui ne sont pas syndiqués et il faut tous les rassembler et tirer une résultante et faire en sorte qu'on puisse regarder dans le même sens. C'est toute une gymnastique, cela exige une maîtrise de soi, ça exige qu'on puisse développer le sens du management, pour faire en sorte qu'on puisse rester sur la droite ligne qui répond aux missions de l'Ordre des médecins. Ce n'est pas facile. Il faut aussi travailler avec un bureau composé de personnes de sensibilité différentes, pour faire en sorte que nos décisions soient collégiales et non controversées au sein de l'équipe et nous permettre de réunir l'ensemble des médecins vers un

objectif commun. Il y a aussi un autre aspect, la gestion des situations de manquements au devoir de confraternité entre médecins. Ce sont des choses que nous réglons au quotidien. Nous gérons également les plaintes des usagers des services de santé contre des médecins et là également nous devons travailler à résoudre et à dissiper ces problèmes. Nous travaillons également avec l'appareil judiciaire pour la manifestation de la vérité pour certains dossiers dont le médico-légal s'invite dedans. Par rapport aux difficultés, on pourrait même écrire des livres là-dessus (rires).

Après avoir été Président Régional et maintenant Président National, on se dit que vous connaissez bien l'institution, quels sont les défis que vous pensez relever ?

Le défis majeurs restent et demeurent la confraternité et la solidarité qui ne sont pas à l'ordre du jour. Le niveau de confraternité que nous avons est en deçà de nos attentes. Le niveau de solidarité que nous avons est en deçà de nos attentes. Et pour moi, ce sont deux principaux défis qu'il faudra relever. Ça me paraît important pour une bonne action publique de santé.

Mais l'Ordre des Médecins n'a toujours pas son propre siège, cela n'est-il pas un défi à relever ?

Le local n'est pas un défi puisque nous faisons un mandat délégué de l'Etat, quel que soit le lieu où nous sommes, nous pouvons travailler, on n'a pas forcément besoin d'un local pour travailler et du reste c'est une question qui a été posée à l'Etat. C'est l'Etat qui doit nous donner les moyens de travailler. Nous ne devons pas utiliser les cotisations des médecins pour construire un local. Nous



sommes une institution républicaine, la loi qui nous a créés doit également nous trouver les moyens pour que nous puissions faire notre mission publique.

Sur quoi comptez-vous travailler avec les autres Ordres Professionnels de santé ?

Nous allons créer bientôt un inter-Ordre pour travailler sur un dénominateur commun. C'est l'éthique et la déontologie. Et c'est ce qui nous permettra de pouvoir travailler en équipe. L'équipe est composée de diverses spécialités et divers corps dont les médecins, les infirmiers, les Sages-femmes, les chirurgiens- dentistes etc.

Nous devons faire en sorte que notre dénominateur commun puisse être au-devant.

Récemment le CROM de Ouagadougou a effectué une tournée dans les CHU de Ouagadougou, dans ce contexte de la Covid 19 et la recommandation principale a été de décentraliser les soins, quelle est la pertinence d'une telle suggestion ?

Il faut dire que la position de l'Ordre des médecins a été très claire à travers un mémorandum que nous avons envoyé à Mme la Ministre de la Santé depuis le 1^{er} avril. Nous avons souhaité vivement qu'après ces premiers moments de panique, qu'on puisse ramener la gestion de la Covid 19 dans le système de santé en faisant en sorte que chaque niveau de soins puisse gérer sa Covid 19 selon son niveau de compétence. La Covid 19 doit être gérée depuis la base jusqu'au sommet, c'est-à-dire depuis le CSPS jusqu'au CHU. La centralisation au niveau de Tengandogo pouvait tenir si on avait à faire à un petit nombre, mais au regard du nombre croissant de patients Covid 19, il est important qu'on puisse rapidement ramener

la gestion de cette Covid 19 dans le système de santé, pour que les praticiens puissent intégrer cette nouvelle maladie dans la liste des maladies dont ils avaient l'habitude de gérer et ne pas rester dans une gestion spécifique d'un problème, qui du reste n'est pas la principale cause de mortalité en général au Burkina Faso. Pour nous, l'arbre ne doit pas cacher la forêt, c'est vrai que la pandémie a surpris le monde, cela a créé la panique dans le monde, le Burkina n'est pas en reste mais chaque pays a son contexte. Nous au Burkina, après avoir analysé la situation, nous devrions prendre des mesures qui correspondent à notre contexte. C'est en ce sens que nous avons souhaité vivement et nous le répétons encore que la gestion de la Covid soit réintégrée dans le système de santé pour que cette maladie soit gérée comme les autres maladies dont on avait l'habitude avec bien sûr sa spécificité qui est de renforcer les mesures barrières.

Quelle est votre ambition pour la profession de médecin ?

Je voudrais que les médecins soient passionnés de la médecine. Moi, particulièrement si c'était à refaire, je referai encore la médecine. Je souhaite vivement que le médecin d'aujourd'hui et de demain puisse lever la tête et dire nous devons nous adapter au temps présent. Chaque génération a ses avantages et ses inconvénients, ses atouts et ses insuffisances. Aujourd'hui, le jeune médecin burkinabè a un certain nombre de difficultés, des difficultés en rapport avec son revenu. Il faudra que les choses soient suffisamment claires, les médecins qui sont recrutés à la Fonction Publique, recrutement qui se fait par contingentement ne sont pas satisfaits de leur traitement salarial, ils



estiment que le niveau de rémunération est en deçà de leurs attentes. C'est vrai aussi, le revenu ne permet pas au médecin de pouvoir vivre et de donner le meilleur de lui-même. Il faudra qu'il ait d'autres alternatives et aujourd'hui nous pensons qu'il faudra que les médecins puissent développer la solidarité pour pouvoir créer des entreprises médicales. Et ces entreprises médicales pourront créer des partenariats public-privé avec l'Etat pour faire la mission que l'Etat aurait dû faire en recrutant des médecins et pouvoir se faire payer convenablement pour pouvoir mieux vivre. Bientôt, nous arriverons à une situation où l'Etat ne pourra plus recruter les médecins qui sont formés.

Et s'il n'y a pas un esprit de solidarité, chaque médecin isolé ne pourra pas du tout promouvoir et vendre son savoir. Il faut que les médecins soient ensemble pour bénéficier de l'accompagnement des institutions financières et pouvoir s'installer dans les 13 régions du Burkina. En ce moment, ils pourront faire de la médecine utile pour les populations, ils pourront également aider l'Etat à atteindre ses objectifs à travers des partenariats publics-privés et ils pourront avoir des équipements dont ils auront besoin pour pouvoir exercer la médecine et ils auront des revenus dignes de ce nom pour pouvoir mieux vivre et être plus à l'aise pour exercer la médecine ; car un médecin qui exerce sous la contrainte, surtout sous la contrainte financière, est dangereux pour lui-même et pour ceux qu'il soigne. Nous souhaitons vivement que la médecine d'aujourd'hui et de demain soit une médecine qui s'exerce sans contrainte financière quelconque. La contrainte financière est un poids négatif pour l'exercice de la médecine et nous souhaitons

vivement que les médecins puissent vivre de leur art, puissent vivre décemment de leur métier. C'est en cela qu'on aura des médecins libres de tout stress et disponibles et disposés pour pouvoir travailler au service des populations.

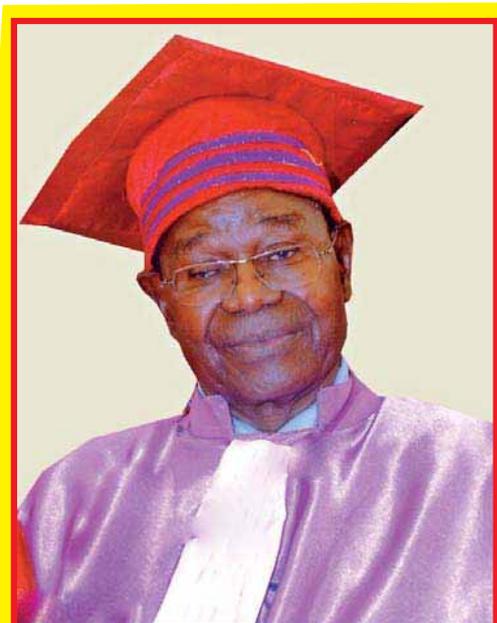
*La Tribune du Médecin : l'Organe
d'information de tous les médecins et
le trait d'union des régions ordinaires*



LA TRIBUNE DU MÉDECIN N° 003 JANVIER-JUIN 2020



PORTRAIT



Pr RAMBRE MOUMOUNI OUIMINGA

Le Père Fondateur de la Faculté de Médecine du Burkina

poids de l'âge et la grande fatigue qu'il ressent, son esprit est bien vivant et de bonnes souvenirs, il en a toujours comme si toutes ces choses ne se sont déroulées qu'hier. Réticent au départ à nous recevoir, car se voulant être discret, ce célèbre personnage nous a finalement ouvert les portes de son domicile et nous a permis d'entrer dans sa vie professionnelle et même personnelle pour revivre ce parcours exceptionnel. Admis à la retraite depuis 20 ans maintenant, l'illustre Pr OUIMINGA a su marquer son temps et son remarquable œuvre a permis à des milliers de jeunes burkinabè de réaliser leur rêve de devenir médecins. Portrait !

Né le 30 mars 1939 à Tillabery au Niger d'un père instituteur et d'une mère ménagère, Pr Rambré Moumouni OUIMINGA entre dans sa 81^e année de vie. Il a mené ses études primaires et secondaires dans son Niger natal jusqu'à l'obtention du baccalauréat en 1960 avant d'entrer à la Faculté des Sciences de Dakar en 1961 pour ses études en médecine. Il obtient le titre de Docteur le 12 juillet 1969 à Dakar et commence la spécialisation en Chirurgie pour l'achever en France et devient chirurgien en 1974, puis premier Professeur Agrégé de Haute-Volta en 1977. Un monument de la médecine, Pr Rambré Moumouni OUIMINGA est le Père fondateur de la Faculté de médecine de Haute Volta (actuelle Burkina Faso) en 1981, Père fondateur de la Faculté de Médecine de l'Université St Thomas d'Aquin de Saaba en 2004, ancien Secrétaire Général du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Approcher cet homme historique était un vœu cher pour nous, l'occasion s'est présentée dans la matinée de ce samedi 9 mai 2020 et voilà qu'on découvre un grand homme. Même s'il est frappé par le

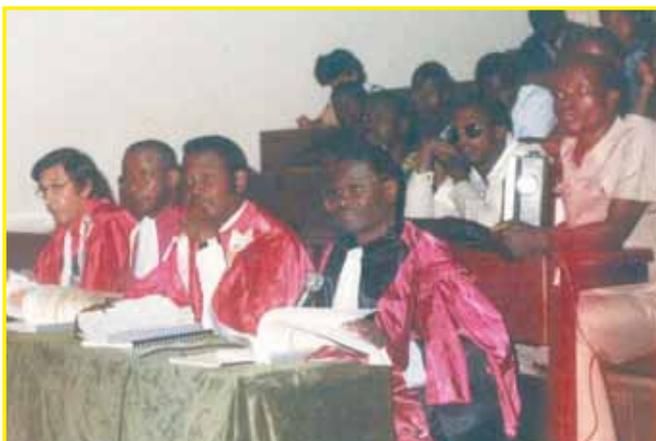
Issu d'une famille polygame, un père avec 4 femmes et lui, né de la 2^e femme, 6^e enfant d'une fratrie de 21 enfants, Pr Rambré Moumouni OUIMINGA, pour qui le connaît est un homme qui a épousé la médecine par vocation et qui a su démontrer son amour pour cette discipline par conviction et par des preuves palpables. Suivons de près le périple de ce grand homme.

Le Doyen de la Faculté de Médecine

En 1974, lorsqu'il rentre de la France en tant que Chirurgien des hôpitaux, Pr OUIMINGA va être recruté et affecté au CHU Yalgado OUEDRAOGO en tant que premier Africain à diriger le service de Chirurgie de 1976 à 1982. Ancien interne des hôpitaux de Dakar et Ancien Assistant de la Faculté de Médecine de Marseille qu'il est, sous l'impulsion du politique, il va mener la réflexion dans la perspective de création d'une école de médecine au Burkina Faso. Tout est parti du constat de l'insuffisance de la



couverture sanitaire ; du fait que dans les universités africaines (Dakar, Abidjan, Niamey, Lomé, Cotonou), le nombre d'étudiants voltaïques représentait le tiers ou la moitié des effectifs d'étudiants inscrits ; aussi de l'idée que les dépenses liées au déplacement étaient coûteuses. Pourquoi ne pas alors créer sur place une école de formation des médecins ? Question posée, démarche engagée. Cette volonté politique ainsi affichée s'est traduite d'abord par la prise d'un arrêté ministériel en février 1978, mettant en place une commission nationale de planification du centre universitaire des Sciences de la Santé de Ouagadougou. Le consensus obtenu des techniciens et des politiques a permis la création de l'école de médecine en octobre



Pr OUIRINGA dans le jury d'une soutenance en 1989

1981 sous le nom d'Ecole Supérieure des Sciences de la Santé (ESSSA). Tout ceci s'est fait à la suite de missions d'étude de la commission nationale dans d'autres Facultés à Niamey, à Dakar, à Alger, à Paris VII-Val de Marne, à Montpellier, à Sherbrooke. La mission de cette école de médecine comprenait la section médecine, la section pharmacie, la section odontostomatologie, la section techniciens supérieurs et c'est la section médecine qui va s'ouvrir premièrement en 1981 avec Pr Rambré Moumouni OUIRINGA comme Doyen de la Faculté. Des missionnaires venaient donner des cours avec quelques enseignants burkinabè. Située en 1981 dans les locaux du Lycée de



Pr OUIRINGA en 1993 au CAMES

Bogodogo, l'Ecole Supérieure des Sciences de la Santé (ESSSA), va intégrer un nouveau bâtiment le 1^{er} février 1984, inauguré par l'ancien Président Blaise COMPAORE, ministre de la Justice et Garde des Sceaux à l'époque et par Perez de Cuellar, le Secrétaire Général de l'ONU en son temps. La première année de cette école de médecine s'ouvre en 1981 et la 7^e année en 1987. En 1989 soit 8 ans de fonctionnement, l'ESSSA livre sa première promotion de médecins entièrement formés au Burkina Faso. Mise en place en 1981, l'ESSSA devient Faculté des Sciences de la Santé en 1993, puis Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé. En 2004, sur sollicitation du clergé catholique, Pr OUIRINGA se lance dans la création de la Faculté de Médecine de l'Université St Thomas d'Aquin à Saaba. En sa qualité de Doyen, il vit la sortie de trois promotions de médecins, dont la première en 2013 qui a connu la présence effective du Chef de l'Etat, Blaise COMPAORE à l'époque. Pr OUIRINGA passe 8 ans au CAMES, de 1992 à 2000 en tant que Secrétaire Général en cherchant toujours à montrer son expertise. Avec l'idée de toujours se battre pour donner le meilleur de soi-même, ce fils de Boulsa a toujours fait preuve de courage et d'abnégation. Son échec au baccalauréat pour la première fois, a surtout contribué à le forger et à lui révéler le grand potentiel dont il disposait. Même pendant sa retraite méritée, le Professeur d'anatomie-chirurgie a continué à partager ses connaissances pendant un temps et ne cesse de



répéter sa phrase fétiche à titre de conseils : "il faut inventer le meilleur pour vous", "l'Afrique doit inventer ou périr".

Le Grand OUIHINGA : intimité, loisirs et honneurs

Jeune étudiant presque à la fin de ses études en médecine, grand intellectuel, un jeune homme plein de vie et de rêves, Rambré Moumouni OUIHINGA à cette période de sa vie rencontre à Dakar, celle avec qui il envisageait une vie à deux, celle pour qui son cœur battait, celle qu'il souhaitait avoir pour compagne, celle qui allait

Conakry, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal etc. En Europe, c'est en Allemagne, en Belgique, en Italie, en France, en Roumanie et en Amérique, c'est au Canada et aux Etats Unis. Une vingtaine de distinctions honorifiques a-t-il reçu dans les pays voisins (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Tchad) en France et au Burkina. Commandeur de l'Ordre National du Burkina Faso, le Doyen Honoraire de l'UFR des Sciences de la Santé de l'Université de Ouagadougou, actuelle Université Joseph Ki



Fête des étudiants en juillet 2008 avec Pr OUIHINGA



Sortie de la 1^{ère} promotion des étudiants en médecine

lui permettra de perpétuer son nom de famille OUIHINGA. Leur idylle débute alors dans ce pays de la Teranga pour se concrétiser en terre Yennega, à la Marie Centrale de Ouagadougou par le mariage civil en 1968. De cette union, vont naître 6 enfants dont 3 fils et 3 filles. Et voici la faucheuse, l'insupportable mort qui lui arrache son épouse, faisait de Pr OUIHINGA un veuf depuis janvier 2015. Il partage cette solitude avec ses enfants dont certains vivent à l'étranger et avec ses 7 petits fils. Grand footballeur dans sa vie estudiantine, ce grand sportif a participé à plusieurs tournois de football à Dakar, à Niamey... Capitaine d'équipe et entraîneur, cette passion pour le football se poursuit même aujourd'hui à travers les matchs qu'il prend du plaisir à suivre au petit écran. De par le monde le Grand OUIHINGA a voyagé à son actif pour ne citer en Afrique que la Côte d'Ivoire, le Congo Brazzaville, le Gabon, la Guinée

Zerbo, le Professeur Emérite de l'Université de Saaba, le Docteur Honoris Causa en 1997 de l'Université François Rabelais de Tours, Pr Rambré Moumouni OUIHINGA est une grande figure de la médecine au Burkina Faso, une icône pour la jeunesse, une belle inspiration de réussite professionnelle.

Il aime la paix et l'image que ce célèbre homme souhaite qu'on garde de lui, soit celle d'un homme travailleur, d'un homme de principe, d'un homme rigoureux, d'un homme qui aime son prochain, d'un homme qui partage son pain et son savoir sans égoïsme. Si fier de son parcours professionnel, il est fort touché par cette reconnaissance que lui témoignent tous ces médecins dont la qualité de la formation était un défi pour lui. Pr Rambré Moumouni OUIHINGA a travaillé à laisser le meilleur à la postérité. Et pour toujours, son œuvre restera graver dans les mémoires !

Assétou MAIGA



ZOOM SUR NOS CONSEILS RÉGIONAUX



Médecin depuis juillet 1998, entièrement formé à l'Université de Ouagadougou, actuelle Université Joseph KI ZERBO, Dr Isso OUEDRAOGO à l'époque va poursuivre directement avec les études de spécialisation en Chirurgie pédiatrique à Abidjan et en France pour devenir en 2003 un Chirurgien pédiatre après la soutenance de son mémoire à Abidjan. N'étant pas encore fonctionnaire, il repart à Marseille en France pour ne rentrer au Burkina qu'en fin 2004, où il est recruté et affecté au CHU-P Charles De Gaulle. En 2009, il est recruté à la faculté de Médecine comme Assistant en chirurgie pédiatrique. En 2013, il passe au grade de Maître Assistant, puis Professeur Agrégé en 2016. Depuis avril 2019, Pr Ag Isso OUEDRAOGO dirige le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins (CROM) de Ouagadougou pour un mandat de quatre ans. 4^e Président élu à la tête de ce CROM, nous sommes allés à sa rencontre pour comprendre le fonctionnement de cette région ordinale.

Présentez-nous votre Conseil Régional que vous dirigez depuis avril 2019 ?

Pr Ag Isso OUEDRAOGO : le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Ouagadougou, notre

LE CROM DE OUAGADOUGOU

« Nous avons placé ce mandat sous le signe de la continuité », Pr. Ag Isso OUEDRAOGO

région ordinale regroupe quatre régions sanitaires que sont : le centre, le plateau central, le centre-sud et le centre ouest. Le CROM de Ouagadougou compte huit (8) membres, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général et son adjoint, une trésorière et son adjoint, un secrétaire à l'Organisation et à l'Information et son adjoint. Nous travaillons ensemble. Tous les mardis dans l'après-midi, nous nous retrouvons pour discuter des problèmes des médecins, des problèmes du bureau, etc.

Nous sommes élus pour un mandat de quatre (04) ans, 2019-2022 et ça nous fait exactement une année d'activités. Notre région ordinale compte 1050 médecins qui sont à jour de leurs cotisations. Je parle vraiment de ceux qui sont à jour, sinon le nombre de médecins pour la région dépasse ce nombre. Notre objectif est de veiller à ce que la médecine soit pratiquée dans les règles de l'art. Il y a des pratiques douteuses, il y a des problèmes dans la pratique même de la médecine, il y a des litiges entre médecins, des problèmes de confraternité, des problèmes liés même à notre formation, etc. Donc l'Ordre doit pouvoir attirer l'attention des décideurs et s'assurer que les populations bénéficient de bons soins.

Sous quel signe avez-vous placé ce mandat ?

Nous avons placé ce mandat sous le signe de la continuité, en ce sens que notre programme est connu au niveau des médecins, et il s'agit de développer des initiatives pour résoudre les problèmes. Il s'agit essentiellement de problèmes de pratique, même si d'autres problèmes sont matériels aussi. C'est vrai que ce sont des



problèmes d'ordre syndical, mais l'Ordre des Médecins a également son mot à dire. Il faut que les médecins puissent travailler dans de bonnes conditions pour pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes dans le strict respect du Code d'éthique et de déontologie.

Comment est faite votre organisation vu que votre région ordinale regroupe quatre régions sanitaires?

Quand nous avons été élus, le bureau a travaillé à ce qu'il ait des points focaux. Nous avons effectué une tournée à Koudougou, à Ziniaré et à Manga pour rencontrer les médecins de ces régions et les organiser, pour qu'ils choisissent des points focaux qui seront des relais. Quand il y a un problème particulier, ce sont ces points focaux qui vont les remonter jusqu'au bureau régional. Si une information doit quitter aussi du bureau vers ces zones, ça passe par le même canal. Dans chaque région sanitaire, il y a des districts et des Centres Hospitaliers Régionaux, donc on essaie de regrouper les médecins pour qu'entre eux, ils puissent s'organiser pour pouvoir travailler ensemble. Ce point focal travail avec les autres médecins et dans chaque district, il choisit avec qui il doit travailler. Si nous CROM allons dans une localité, nous nous appuyons sur ce point focal pour travailler.

C'est l'An 1 de votre bureau, quelles sont les activités qui ont été menées ?

Déjà il y a les tournées dont je vous parlais tout à l'heure pour la mise en place des points focaux. Nous avons aussi contribué à l'organisation de la journée du médecin. Il y a des dossiers que nous traitons presque tous les mois : des faux médecins, des litiges entre médecins ou entre médecins et administration ou avec d'autres personnes. Aussi, dans le cadre de la crise sanitaire, le bureau régional a effectué une tournée dans les 4 Centres Hospitaliers Universitaires de Ouagadougou, CHU de

Tengandogo, CHU de Bogodogo, CHUP-Charles De Gaulle et CHU Yalgado Ouédraogo les 23 et 24 avril 2020, pour prendre la température dans ces hôpitaux, pour voir comment les hôpitaux se préparent pour la riposte contre la Covid-19. Il y a le CHU de Tengandogo qui est déjà un centre parce que c'est important que la maladie soit bien prise en charge et aussi qu'elle soit intégrée comme toutes les autres maladies dans notre système de santé. On a beaucoup apprécié la tournée dans les hôpitaux où les responsables travaillent d'arrache-pied pour mettre en place des structures pour accueillir les patients. Outre cela, il y a le volet social, parce que la confraternité ce n'est pas seulement à l'hôpital, mais aussi dans la vie active. Malheureusement, il y a des médecins que nous avons perdus ; pour certains, on a pu assister aux obsèques, et pour d'autres, nous sommes allés rencontrer les familles pour présenter nos condoléances. Il y a aussi des médecins qui ont eu des problèmes de santé que nous avons assistés. Je pourrai citer le cas du Dr Sankara T. Placide, décédé à TAIWAN et dont le rapatriement du corps posait problème. Il a fallu secouer le cocotier pour pouvoir rapatrier le corps sinon il allait être incinéré, écrire au Président du Faso, au Premier Ministre, ça été une bataille de l'Ordre, surtout que les relations avec la TAIWAN ont été rompues. Vous avez parlé de dossiers que vous gérez dont celui des faux médecins, revenez sur un cas concret. Le dernier dossier est celui d'un médecin qui est venu de la Côte d'Ivoire disant qu'il forme des gens avec des pyramides. On a réussi à l'arrêter et l'amener à la gendarmerie. Malheureusement on n'a pas compris la suite, on a appris qu'il est reparti en Côte d'Ivoire. On a des dossiers en cours dont celui d'un étudiant qui n'avait pas fini à l'université mais qui a falsifié les diplômes d'un médecin pour se faire recruter dans une maison d'assurance et travaille depuis près de deux ans. Avec nos investigations, on a découvert que c'est



plutôt celui dont le diplôme a été falsifié qui a été convoqué à la gendarmerie ; c'est ainsi qu'on a remonté et on a mis a main sur lui et le dossier suit son cours. On a écrit aussi à la société d'assurance en question pour lui signifier que pour embaucher un médecin, elle doit se référer à l'Ordre des Médecins pour s'assurer qu'il porte vraiment le titre de médecin.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Les difficultés sont inhérentes à toute activité. Ce n'est pas simple d'organiser les hommes. C'est une question de volontariat, et il y a aussi la disponibilité des membres. Il arrive que certains membres soient en stage, de par leurs fonctions et ne sont pas disponibles. Mais néanmoins, on arrive à nous retrouver. Au cours de cette première année d'activités, on a eu deux principales difficultés. La première difficulté est due aux mouvements sociaux au niveau de la santé. Cela a contribué à déteindre notre engouement, les perspectives, l'envol qu'on devrait avoir, parce qu'à partir du moment où les gens sont en grève, ils n'ont pas d'oreille pour vous écouter, alors que c'est important que les gens vous écoutent pour que vous puissiez mener des activités. On a été élu par les médecins, pour les médecins et dès lors qu'il y a une grève, ça va se ressentir sur les activités de l'Ordre. La 2^e difficulté, c'est la crise sanitaire. On avait prévu une assemblée générale régionale le 25 avril dernier, mais dans ce contexte où il n'est pas conseillé de regrouper des gens, l'assemblée générale n'a pu se tenir. C'était l'assemblée qui devrait nous permettre de faire le bilan d'une année d'activité, de se projeter sur l'avenir et aussi de rencontrer les médecins pour qu'ensemble nous puissions réorienter les choses au besoin. Quand on prend un mandat, il faut que les gens puissent faire des suggestions pour pouvoir avancer.

Voulez-vous dire que vous n'êtes pas satisfait de cette 1^{ère} année d'activités ?

Si, on est satisfait, mais on aurait aimé que ça soit mieux. On a travaillé mais on aurait souhaité mieux faire. Notre bilan est positif mais on pouvait mieux faire.

Quels sont les projets que vous envisagez pour les médecins de votre région ?

Nous voulons que les médecins puissent pouvoir travailler dans de bonnes conditions, acquérir ce qu'il faut pour pouvoir bien travailler dans le respect de l'éthique et de la déontologie. On a un projet de logements, et le souhait est qu'on puisse vraiment le mettre en place. Par ailleurs, les médecins qui finissent ont des problèmes de déplacement et l'idéal est qu'ils puissent avoir des facilités pour disposer de moyens de déplacement. Pour pouvoir donner le meilleur de soi-même, il faut avoir aussi une stabilité sociale.

Que souhaitez-vous pour votre conseil régional ?

Je souhaite qu'on soit encore plus dynamique pour veiller au grain, pour traquer les faux médecins, pour cultiver la confraternité entre les médecins et pouvoir réaliser les projets cités plus haut, pouvoir organiser nos Assemblées Générales.

Un message à l'endroit des médecins de votre région

C'est un message de reconnaissance que nous leur adressons, parce que c'est eux qui nous ont élus. Je souhaite que les médecins se montrent plus disponibles à l'endroit de leur Ordre, parce que l'Ordre est là pour tous les médecins et chacun doit travailler à son niveau pour donner à l'Ordre les moyens qu'il faut pour défendre les médecins. Nous traversons une période très difficile où des médecins sont infectés de la Covid-19, nous leur souhaitons prompt rétablissement. Que le bon Dieu nous protège tous pour que nous puissions travailler pour le bonheur de nos populations.



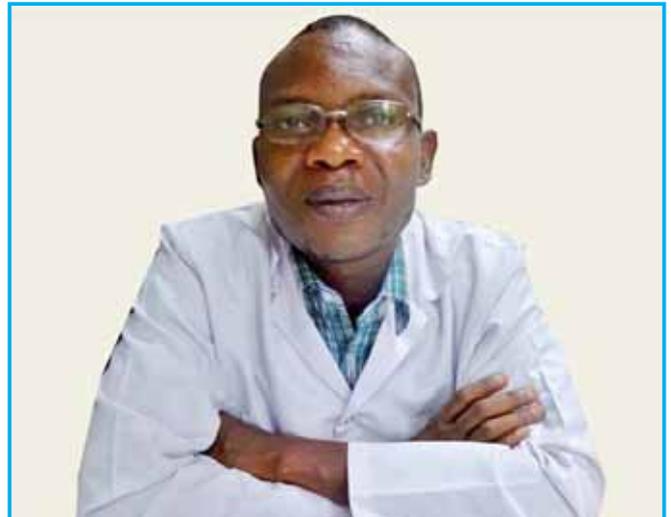
DOSSIER

LES EQUIPEMENTS MEDICAUX

L'Ordre des Médecins vers un plaidoyer de haut niveau

Que ce soit simplement pour l'éclairage ou encore qu'il s'agisse d'appareils biomédicaux et d'instruments chirurgicaux à la fine pointe de la technologie, l'équipement médical est essentiel à la prestation de soins de qualité au profit des patients. Malheureusement, la plupart de nos hôpitaux publics tournent au ralenti à cause des défaillances ou du mauvais fonctionnement des équipements en place. "Du matériels manquent à l'hôpital", on entend presque tous les jours cette phrase. Ce qui n'est pas tout aisé ni pour les soignants ni pour les patients. Conséquences : un coup dur sur l'offre de soins. L'Ordre national des médecins du Burkina, en plus de réguler la pratique médicale, s'assure également que les médecins aient de bonnes conditions de travail. Dans cette lancée, il ne peut qu'être touché par ces problèmes d'équipements qui entravent l'épanouissement professionnel du médecin.

Un bloc opératoire qui reste fermé des mois, un matériel de travail insuffisant et souvent inadapté, le minimum qui est souvent indisponible, des centres de dialyse qui sont insuffisants, obligeant des patients à quitter de lointaines contrées vers Ouagadougou, des appareils de dialyse insuffisants et souvent en mauvais état, le scanner et l'IRM en panne, l'absence de services spécifiques dans certaines spécialités, le défaut des équipements anesthésiques, des corps



Dr Mohamed Lamine SISSOKO

qu'on doit transporter de Bobo-Dioulasso, Tenkodogo, Fada Gourma jusqu'à Ouagadougou pour une autopsie... On pourra bien écrire des pages sur le problème de fonctionnement des hôpitaux publics lié aux équipements biomédicaux. Ce sont là juste quelques éléments qui montrent le dur vécu des centres de santé et qui nous font comprendre pourquoi certains patients tardent souvent à subir une intervention chirurgicale ou à bénéficier d'un examen particulier et aussi le mécontentement des agents de santé.

Dr Mohamed Lamine SISSOKO est un médecin Chirurgien au CHU Yalgado OUEDRAOGO après avoir servi au CHU de Tengandogo. Il est aussi le Secrétaire Général du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Burkina. Ce problème des équipements médicaux ne lui est pas du tout étranger : « il y a un certain nombre de difficultés au niveau des équipements du bloc opératoire.



Que ce soit au CHU Yalgado OUEDRAOGO, CHU de Tengandogo ou dans d'autres centres de santé, des blocs opératoires sont restés entièrement fermés pendant des mois parce qu'il n'y avait pas le nécessaire pour prendre en charge les malades. A Yalgado, ils ont fait 14 mois sans pouvoir opérer un malade en programme, à Tengandogo, ils ont fait près de 8 mois sans pouvoir opérer un malade en programme. Les difficultés peuvent par exemple être liées à la climatisation des blocs opératoires qui fait qu'on n'arrive pas à travailler. Le manque de certains équipements fait ralentir le travail. Par exemple au bloc opératoire, nous avons ce qu'on appelle le générateur de bistouri électrique qui envoie du courant pour pouvoir coaguler les vaisseaux ; ce générateur peut parfois être en panne ou le cordon qui relie le patient au générateur n'existe pas. Donc, ça fait qu'on est souvent bloqué et il nous faut trouver la solution. Il arrive des fois qu'on opère sans ce générateur mais il y a quand même pas mal de difficultés pour tenir l'opération jusqu'à la fin parce que le patient peut saigner. Vous êtes obligé de faire des gestes qui peuvent être dangereux sans ce générateur », nous explique-t-il. Si le chirurgien Mohamed Lamine SISSOKO évoque les difficultés des temps présents, Pr Bibiane KONE, elle, gynécologue obstétricienne à la retraite, revit toujours les grandes équations qu'il fallait résoudre à leur époque quand il n'y a même pas le minimum. Elle nous relate ses débuts aux CHU Yalgado OUEDRAOGO et Sourou SANON. « Parlant des équipements médicaux, c'était pire à notre temps. Quand je commençais dans les années 1976, il arrivait des fois qu'on aille chercher des bébés les mains nues par manque de gants.

Si le stock s'épuise, il fallait forcément attendre la prochaine dotation, alors qu'en gynécologie on en utilise beaucoup. Souvent, on est obligé d'aller demander dans d'autres services. Je me rappelle que je disais à mes sages-femmes, utilisez de l'antiseptique, elles me répondaient mais il y en a pas. Je leur disais, utilisez l'eau, c'est le premier antiseptique. Même l'eau de javel, il n'y en



Pr Bibiane KONE

avait pas souvent. Il n'y avait pas d'échographe, pas de scanner, on avait un seul bloc opératoire d'urgence. Heureusement qu'il n'y avait pas le VIH à l'époque, mais beaucoup ont été infectés par l'hépatite B. Mais on avait une autre vision, la vocation et on voulait faire le maximum pour que les femmes ne meurent pas. Il fallait donc inventer les choses », se souvient-elle comme si c'était hier. Pour Dr Mohamed Lamine SISSOKO, vu que nous sommes dans un pays sous développé, le manque des équipements se répercute sur les conditions de travail des médecins, affectant malheureusement la qualité des soins envers les patients. La difficulté concerne surtout, à écouter le chirurgien, les équipements lourds comme ceux en



imagerie, les scanners, les IRM, qui font que les praticiens n'arrivent pas à travailler convenablement.

Un problème d'acquisition et de maintenance L'Ordre des médecins dans une dynamique de plaidoyer

Des facteurs peuvent bien expliquer ce dysfonctionnement des équipements biomédicaux. Pour le Pr Charlemagne OUEDRAOGO, Président de l'Ordre national des Médecins du Burkina, par ailleurs Directeur des Services Techniques et Médicaux du CHU de Bogodogo, le mode d'acquisition des équipements biomédicaux ne garantit pas une pérennité et ne permet pas une offre de soins de qualité.

« Nous devons aujourd'hui changer le mode d'acquisition des équipements biomédicaux, car leur mode d'acquisition est en même temps leur mort programmée. N'importe qui est équipementier au Burkina, le service après-vente est nul. Beaucoup d'appareils sont en panne soit, par ce qu'il n'y a pas de contrat de maintenance, soit que ceux qui sont chargés de faire la maintenance sont d'un niveau de compétence inférieur pour ces équipements. La subvention que l'Etat apporte aux hôpitaux ne leur permet pas de recruter des ingénieurs biomédicaux à leur compte pour pouvoir entretenir les équipements», se désole-t-il. C'est alors compréhensif que l'Ordre des médecins soit dans son rôle de faire un plaidoyer. Surtout que l'article 5 du Code de déontologie stipule que : " En aucun cas, le médecin ne doit exercer sa profession dans des conditions qui puissent compromettre la qualité des soins et des actes médicaux ou la sécurité des personnes examinées". Effectivement, suivant le Secrétaire Général, Dr Mohamed



Pr Charlemagne OUEDRAOGO

Lamine SISSOKO, l'Ordre travaille avec les sociétés savantes pour recueillir leurs avis sur les équipements de base de chaque spécialité afin de faire un plaidoyer au niveau des autorités en charge de la santé. « Ce qui va permettre une harmonisation de la pratique et même une harmonisation dans les centres de santé et en ce moment la maintenance est plus facile, parce que c'est la même machine qui est partout », indique-t-il. Le Président de l'Ordre national des Médecins du Burkina, le Professeur OUEDRAOGO en l'appuyant dans son propos, va signifier que son institution est républicaine et réunit des médecins qui utilisent ces équipements. Quoi de plus normal alors que l'Ordre se sente concerné par ces problèmes d'équipements biomédicaux qui altèrent le travail de ces médecins inscrits à son Tableau. C'est ce qui justifie aussi le pourquoi des plaidoyers et des propositions. « Il faut changer le mode d'acquisition des équipements biomédicaux en passant par le leasing, des appels de mise



à disposition, c'est-à-dire ne pas être propriétaire de l'appareil mais louer son service à des équipementiers et des fabricants qui viendront déposer leurs équipements. Pour maintenir par exemple le fonctionnement d'un scanner, il faut faire appel à une main d'œuvre étrangère.

Et c'est ce qui justifie qu'aucun hôpital public n'a à ce jour un scanner qui marche correctement du 1^{er} janvier au 31 décembre, en raison du mode d'acquisition de ces équipements. Que ce soit au laboratoire, que ce soit en dialyse, que ça soit en imagerie, tant qu'on ne change pas le mode d'acquisition des équipements biomédicaux, on ne pourra jamais avoir des équipements médicaux digne de ce nom, pour offrir des services aux populations de façon régulière et permanente », soutient-il avec assurance. Et poursuit-il que c'était d'ailleurs l'une des recommandations de la dernière assemblée des sociétés d'Etat, pour qu'il ait ce type de partenariat entre les hôpitaux et les structures pour faire en sorte qu'il n'y ait plus d'interruption de service. Pour ce qui est du CHU de Bogodogo, un projet de ce type avec des partenaires est en cours et l'idéal est que d'autres structures emboîtent le pas et que le volet imagerie soit aussi être pris en compte. De bons équipements médicaux donnent plus de professionnalisme aux médecins et plus d'assurance aux patients qui sont dans l'espérance et qui attendent le "miracle" du soignant. Si un médecin se retrouve incapable de mettre en valeurs ses connaissances à cause d'un défaut d'équipements, nous convenons tous que c'est une atteinte à sa vie professionnelle. L'Ordre dans son ultime souhait selon ses dirigeants est que les plus hautes autorités du pays entendent sa voix, qu'ils soient

sensibles et engagés afin d'offrir de meilleures conditions de travail aux médecins burkinabè et garantir par là une offre de soins de qualité à la population, gage d'un développement humain durable et harmonieux.

*La Tribune du Médecin : l'Organe
d'information de tous les médecins et
le trait d'union des régions ordinales*



LA TRIBUNE DU MÉDECIN N° 003 JANVIER-JUIN 2020



PEPINIERE



Jeune fille joviale, pleine de vie, belle et attirante par son charme et son petit sourire au coin, Bénéwendé Géraldine ILBOUDO, a un quart de siècle et si d'enthousiaste d'avoir pu faire la médecine, la discipline dont elle rêvait tant depuis l'enfance. Doctorante à l'Université Saint Thomas D'Aquin de Saaba, elle prépare sa soutenance pour acquérir le titre de Docteur en médecine très prochainement.

« **J'ai toujours vu le médecin comme un héros** », répond la jeune Géraldine à la question de savoir pourquoi elle a choisi de faire des études en médecine. Depuis son enfance et son adolescence, elle enviait les hommes à la blouse blanche, surtout qu'il n'y a pas de médecin dans sa famille. C'était alors un défi que Géraldine voulait relever. C'est ainsi qu'après l'obtention de son baccalauréat, elle entre toute fière à l'Université Saint Thomas D'Aquin de Saaba pour embrasser des études en médecine. Doctorante aujourd'hui, elle n'attend plus que soutenir sa thèse pour devenir médecin pour toujours. Elle, qui prenait le médecin comme son idole aura alors dans quelques temps, l'opportunité de vivre au plus près le quotidien de ces médecins et d'être encore proche des patients, qu'elle côtoyait déjà lors des stages pratiques.

BENEWENDE GÉRALDINE ILBOUDO

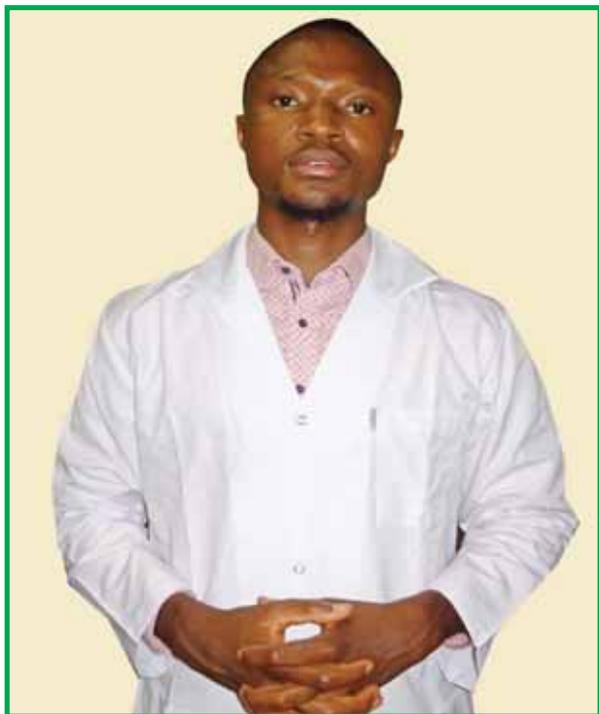
La future gynécologue obstétricienne

La gynécologie obstétrique, sa passion

Son amour pour la femme et pour l'enfant ont fait que Bénéwendé Géraldine a déjà opté de se spécialiser en gynécologie obstétrique. « *C'est une spécialité qui me passionne, j'aimerais bien avoir des compétences en la matière. Mais après ma soutenance, je vais d'abord travailler comme généraliste pour connaître un peu le milieu avant de faire la spécialisation en gynécologie obstétrique* ». Très ambitieuse, elle espère pouvoir poursuivre avec la recherche dans le domaine de la procréation médicalement assistée, pour justement aider les femmes qui ont des difficultés à avoir des enfants. Embrasser une carrière hospitalo-universitaire est également un plan qu'elle trace tout en se demandant, pourquoi ne pas ouvrir aussi sa propre clinique plus tard. Beaucoup d'idées effleurent dans sa petite tête et seront bien ficelées en temps opportun. C'est d'ailleurs le lieu par excellence pour elle de traduire toute sa reconnaissance envers ses enseignants qui lui ont ouvert le chemin. A l'endroit particulièrement de son Directeur de thèse, son modèle, Pr Charlemagne OUEDRAOGO, elle lui est toute reconnaissante pour les encouragements, chez qui elle a certainement pris aussi le goût de cette médecine consacrée à la femme. En dehors de ses études, Géraldine ILBOUDO milite dans des associations d'aide aux personnes démunies, aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins en apportant du mieux qu'elle peut son soutien. Elle participe aussi à des séances de dépistages-conseils, sans oublier sa marque de vêtements qui constitue son tremplin. Elle confectionne des blouses, des tee-shirts polo en pagne, fait des logos ; en plus fait du mannequinat et des séances photos, des publications sur les réseaux sociaux, de l'élevage et adore la cuisine, le sport, le cinéma. Géraldine aime son pays et incite les jeunes comme elle à s'engager dans l'édification de la nation, pour faire du Burkina, le pays de rêve d'autres personnes.



PEPINIERE



Doctorant à l'Université Joseph KI ZERBO, Franck Aimé Nebnoma GUISSOU sera bientôt médecin à l'issue de la soutenance de sa thèse. Jeune homme proche de la trentaine, dynamique et visiblement respectueux, échanger avec lui sur son parcours et ses ambitions dans la médecine a été un plaisir partagé.

La plupart des choix que nous faisons dans la vie sont soit liés à notre propre vécu ou à celui d'un proche ou connaissance. Franck GUISSOU, en optant pour des études en médecine voulait d'abord comprendre l'être humain dans son fonctionnement psychosomatique et psychologique, afin de pouvoir aider la personne malade à recevoir des soins appropriés pour son bien-être physique et social. Après avoir vu certains de ses proches et amis souffrir de la maladie, le jeune GUISSOU va suivre ce pressentiment qui l'orientait vers la médecine. "J'ai perdu

FRANCK AIME NEBNOMA GUISSOU

Son rêve, devenir médecin du travail

des amis, des proches et c'était vraiment prématuré, j'ai un ami qui est décédé de la drépanocytose, tout ceci m'orientait vers la médecine", nous confie-t-il. C'est ainsi qu'après avoir obtenu son baccalauréat à Koudougou, il rejoint Ouagadougou pour commencer son cursus universitaire en médecine. Avec l'idée d'être toujours persévérant malgré les difficultés, Franck GUISSOU a pu tenir les 7 ans d'études en médecine et prépare en ce moment sa thèse.

Il veut être médecin du travail

Aimé Franck Nebnoma GUISSOU souhaite faire de la médecine préventive, précisément la médecine du travail. Ayant observé déjà sur les bancs de la faculté et sur le terrain de stage, que le personnel soignant est exposé à des maladies professionnelles, soit par manque d'hygiène collective, soit des insuffisances liées à l'organisation de la prestation médicale, l'envie d'embrasser cet aspect de la médecine, c'est-à-dire la médecine du travail est bien affiché en lui. Une fois le diplôme en main, Franck envisage d'abord travailler en tant que médecin généraliste pour mieux appréhender les réalités, s'approcher du patient, vivre le challenge médical, en un mot comprendre cette médecine de base qu'il a apprise, avant d'entamer sa spécialisation en médecine du travail. "J'ai choisi de faire la médecine du travail pour que toute personne se trouvant à son lieu de travail puisse travailler sainement, en milieu médical comme dans les entreprises", explique-t-il son choix.



Tout enthousiasmé par les études médicales, cette opportunité que la médecine te donne d'être en contact avec celui qui souffre et qui espère en toi, la reconnaissance du patient après guérison, la prévention de la maladie ou son traitement, ont autant d'éléments qui fascinent ce jeune homme. *"Au fur et à mesure qu'on évolue dans les études médicales, c'est avec plaisir qu'on appréhende mieux la sagesse médicale et qu'on découvre l'ambition de cette médecine"*, dit-il avec joie et d'un air convainquant traduisant par là, tout ce caractère fantastique de la médecine.

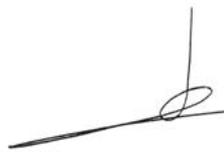
Respectueux et reconnaissant envers ses maîtres pour le savoir inculqué, le jeune étudiant souhaite néanmoins que ses enseignants développent de nouvelles approches plus performantes, pour rendre plus agréable la dispensation des cours et inciter davantage les jeunes à aimer la médecine. Aussi, les conditions précaires d'apprentissage, l'absence de bourses pour tous les étudiants, la cherté des bouquins en médecine, le renforcement de la relation enseignants-étudiants, sont entre autres des aspects que l'étudiant GUISSOU souhaite voir améliorer ou corriger pour rendre meilleur les études en médecine et permettre aux étudiants d'atteindre l'excellence. Ancien responsable de terrain de stage des étudiants, Franck GUISSOU aime le relationnel et c'est pourquoi d'ailleurs, il milite dans les structures associatives comme la Jeunesse Estudiantine Catholique (JEC), l'Association des Etudiants en Médecine (AEM) pour partager les expériences. Il adore le footing, le basketball et la musique. Souvent nerveux, parfois gentil, il essaie d'être utile

aux autres. Le Doctorant GUISSOU rêve d'un Burkina meilleur, avec un système de santé solide, où la santé de la population est au cœur de la préoccupation individuelle et collective. *"Le patriotisme c'est rêver que son pays soit meilleur, le transformer pour qu'il soit aussi le pays de rêve pour d'autres"*, souligne-t-il. Depuis l'enfance, il a bénéficié d'une grande chaleur familiale qui lui a permis de traverser avec énergie les péripéties de la vie, d'avoir des opportunités, des ouvertures, bref, de vivre la particularité de son histoire.



**Le Président du Conseil National
de l'Ordre National des Médecins du Burkina**
Nous, Ordre National des Médecins du Burkina,
Prions les autorités investies des missions de
sécurité de laisser librement passer le titulaire du
présent document et de lui donner assistance et
protection en cas de besoin.

Le Professeur Charlemagne OUEDRAOGO
Président



MÉDECIN



LA BONNE IDÉE

L'ACCUEIL DES MALADES

Gage d'une bonne relation soignant-soigné



La Bonne idée est une tribune d'expression où toutes les idées constructives sont les bienvenues, dans le sens d'améliorer l'offre de soins au profit du patient et aussi une satisfaction du médecin. Pour ce numéro, le médecin légiste, Dr W Norbert RAMDE nous propose un écrit sur l'accueil des malades.

L'idée est simple : un bon accueil du patient est garant de son adhésion au traitement et la réussite de la mission du soignant. Découvrons l'écrit de Dr Norbert RAMDE. L'accueil du patient et de son entourage est le premier soin. La qualité de l'accueil influence la relation future du couple soignant-soigné. Cet accueil comporte plusieurs étapes et les prérequis sont importants. En effet, il importe de disposer d'une tenue identifiant son nom et sa fonction, d'avoir une communication adaptée avec le patient et de prendre en compte la dimension socio-culturelle du patient.

L'accueil est le moment où les formalités jouent un rôle très important : Le rituel de saluer une personne est un principe fondamental, un automatisme social et culturel qui organise la vie sociale surtout en Afrique. Il est conseillé de :

- ✓ Accueillir le patient par une formule de politesse et un sourire, à défaut détendu,
- ✓ Donner une place assise au patient et éventuellement à l'accompagnant
- ✓ Aider le patient à s'installer si besoin
- ✓ Se présenter en donnant son nom et sa fonction.
- ✓ S'enquérir et vérifier l'identité du patient (nom, prénom, date de naissance, adresse...)
- ✓ Lors de ce premier contact, le soignant doit être attentif au comportement verbal et non verbal (regards, mimiques, gestuelles etc.) du patient.

Il faut laisser souvent le patient exprimer ses attentes et expliquer sa maladie.

Il importe de ne pas brusquer le patient. Le praticien doit vérifier la bonne compréhension de toutes les informations. Cela permettra de donner des soins adaptés et personnalisés.

Enfin, il importe de rappeler que la qualité de l'accueil est un gage de satisfaction et d'adhésion au traitement.

Dr W. Norbert RAMDE



DETENTE

BLAGUES



RIONS UN PEU

1. "Docteur, j'ai un problème, quand je monte les escaliers, je pète à chaque marche !"

Le Toubib :

- **"OK, allez-y, montrez-moi :** voilà des escaliers : pfout, pfout, pruuuu, pfou... Arrivé en haut le type se retourne et ajoute :
- **"Encore heureux, ça ne sent pas mauvais !!"** et après être redescendu :
- **"Alors toubib, votre diagnostic ???"**
- **"Bien, faudra vous faire opérer du nez !!!"**

Dr Mohamed Lamine SISSOKO



2. Un homme se rend aux urgences et dit au médecin :

- **Il y a deux ans j'ai avalé une pièce de 2 euros, pouvez-vous m'opérer Dr ?**
- **Pourquoi n'êtes-vous pas venu plutôt ?**
- **Parce qu'à l'époque mes affaires marchaient bien, je n'avais pas besoin d'argent.**

Dr Fabienne SANOU



3. "C'est l'histoire d'un homme qui va chez son médecin, avec une tête pas trop nette, du genre,"

je ne dors pas la nuit". Docteur, aidez-moi je vous en supplie.

Je n'arrive plus à dormir car toutes les nuits, je rêve qu'un nain vient me voir et qu'il me dit : **viens, va faire pipi !**

Alors, moi je fais pipi au lit et c'est une

catastrophe. Ma femme veut me quitter, au bureau je n'arrive même plus à rire des blagues de mon chef et j'ai honte !

Le Docteur lui dit :

La seule solution, c'est que dans votre rêve lorsque le nain vient vous chercher pour faire pipi, vous lui dites : **non ! Je n'ai pas envie de faire pipi !**

Et vous arrêterez de faire au lit.

Le type s'en va et revient chez le médecin une semaine plus tard avec une **"tronche"** incroyable, c'est devenu une loque humaine.

- **docteur, ma femme m'a quittée, mes enfants sont en échec scolaire et j'ai perdu mon travail.**
- **mais vous n'avez pas suivi mon conseil ?**
- **si, quand le nain vient me chercher, il me fait : viens, on va faire pipi.**
- **alors je lui dis : non, je n'ai pas envie !**
- **Et alors il me répond : hé bien alors viens on va faire caca**

Dr Douada Ferdinand SIGUE



4. Un jour, on réunit tous les professeurs de l'université d'Abidjan (FAC Science) et on les installe dans un avion tout neuf.

Quelques instants après avoir demandé d'attacher leur ceinture de sécurité on leur annonce :

" nous avons l'immense plaisir de vous informer que l'avion dont vous allez inaugurer le premier vol a été entièrement conçu et fabriqué par vos propres étudiants."



En entendant cela, tous les professeurs commencent à descendre l'un après l'autre. A la fin, il ne reste plus que le doyen de la faculté qui est toujours sereinement assis. Etonné, un membre de l'équipage lui demande s'il n'a vraiment pas peur. Il répond tranquillement : *j'ai une entière confiance en mes étudiants ! Si c'est bien eux qui ont conçu et fabriqué cet avion, il ne va même pas décoller.*

Dr Judicaël SOME



5. Une jolie femme va voir un médecin parce qu'elle a la poitrine qui se redresse au moindre contact.

Il lui palpe la poitrine. Il constate qu'en effet ses seins durcissent tout de suite et se redressent.

Elle lui demande :

Docteur, est-ce que vous avez une idée sur ce **phénomène** ?

Je ne sais pas Madame, mais je constate en tout cas que c'est contagieux.

Dr Mohamed Lamine SISSOKO



6. Une femme a demandé à son mari avocat pourquoi pendant le confinement, c'est la femme qui prépare toujours ?

Le mari répondit : que d'après la convention de Genève, le prisonnier doit être nourri.

Dr Habibata CISSE



7. Lors d'une célébration de mariage le maire a demandé qui s'oppose à ce mariage et au même moment une femme enceinte

s'est levée pour avancer vers le maire.

Le marié en voyant la femme enceinte s'est évanoui et quand le maire a demandé à la femme enceinte ce qu'elle a contre ce mariage, *elle a dit qu'elle venait devant car par derrière, elle n'entendait pas bien.*

Dr Richard SAWADODO



8. Comment faire un coq au vin.

Assaisonner le coq, le mettre au four et se servir *un verre de cognac et attendre.*

Dr Fabienne SANOU



La Tribune du Médecin : l'Organe d'information de tous les médecins et le trait d'union des régions ordinales

LA TRIBUNE DU MÉDECIN N° 003 JANVIER-JUIN 2020

LA TRIBUNE DU MÉDECIN





DETENTE

HOROSCOPE MOIS DE JUIN

BÉLIER



Sur le plan sentimental, les natifs du Bélier semblent, tendre vers la stabilité. Il est possible que la vie amoureuse interfère avec le plan financier et influence certaines décisions concernant la gestion de l'argent. Votre santé sera assez affectée par le stress.

TAUREAU



La vie amoureuse des natifs du Taureau devient plus épanouissante et plus satisfaisante. Ils parviennent à se rapprocher de leurs partenaires de couple. Ces natifs semblent avoir aussi le contrôle sur leur situation matérielle. En termes de santé ils devraient être un peu plus prudents, car ils peuvent rencontrer des conditions inattendues vers la fin du mois.

GÉMEAUX



Les relations amoureuses des natifs du signe des Gémeaux seront très tendues en juin et certaines risquent même de s'effondrer. Ces natifs vont exceller notamment en termes financiers. Cependant, la fatigue peut détruire leur santé vers la fin du mois.

CANCER



Vous aurez une vie sociale très occupée le mois prochain, de sorte que vous pouvez vous attendre à rencontrer de nouvelles personnes et peut-être même le véritable amour. Sur le plan matériel vous devriez être très prudent et sceptique.

LION



Les natifs du Lion ne vont pas exceller dans l'amour, mais ils vont jouir de toute l'attention qu'ils veulent. Vous aurez beaucoup de succès en termes de carrière, donc vous allez vous concentrer plus sur cet aspect de votre vie tumultueuse. En matière de santé, il est possible de passer par des états de mélancolie causés par la fatigue et le stress.

VIERGE



Vous sentez le besoin d'un changement dans le plan amoureux parce que vous voulez quelqu'un à côté de qui évoluer. Vous êtes heureux pour les réalisations professionnelles que vous apportera le mois de juin.

BALANCE



Vous rencontrerez des problèmes dans la vie de couple, mais n'importe combien graves vous semblent, ils seront résolus d'ici la fin du mois. Dans le plan de la carrière vous aurez quelques opportunités dont vous devrez profiter, mais pas à n'importe quel prix.

SCORPION



Vous aurez soif d'amour en juin et vous aurez tendance à devenir accro à votre partenaire de couple. En termes de carrière, vous aurez besoin de vous organiser mieux. Méfiez-vous de trop d'efforts dans les mois à venir, parce que vous êtes très sensibles à des facteurs externes.

SAGITTAIRE



Dans le plan amoureux vous aurez tendance à analyser trop les défauts de votre partenaire de couple. De point de vue professionnel vous aurez une bonne relation avec vos collègues et une extraordinaire capacité à collaborer.

CAPRICORNE



Dans le plan amoureux tout stagnera ce mois-ci. Les astres vous recommandent de faire attention à vos dépenses en juin. En termes de santé vous ne devriez pas ignorer les contrôles de routine.

VERSEAU



Vous serez pleins d'énergie et de créativité sur le plan professionnel. Vous aurez tendance à ignorer les signes de fatigue et de stress.

POISSONS



En juin vous n'aurez pas d'autre intérêt que sur le plan sentimental. Vous allez stagner sur le plan professionnel, mais dans la vie de couple vous sentirez le besoin de faire des déclarations et d'assurer votre partenaire de votre amour. L'optimisme et la joie vont vous assurer une bonne santé.

Source :

<https://www.horoscope-annuel.com/horoscope-mensuel-juin-2020>



HOMMAGE

Hommage aux Médecins disparus

Courant 2019-2020, l'Ordre National des Médecins du Burkina a perdu des Médecins qui restent dans la grande famille médicale en pensée.

Nous leur rendons hommage dans ce numéro. Pour les cas de décès signalés à l'Ordre des Médecins on a :

- Dr Moussa Aziz SIE, Médecin de Santé Publique, 2020
- Dr YériAppoline DAH, Médecin généraliste, 2019
- Dr Minata SANOGO/KABA, Ophtalmologiste, 2019
- Dr Alphonse BATIONO, Pédiatre, 2019
- Dr T. Placide SANKARA, 2019
- Dr Adama GNOUMOU, radiologue, 2019
- Dr Abdoulaye TRAORE, Médecin de Santé Publique, 2019
- Dr Hamadé OUEDRAOGO, Anesthésiste-Réanimateur, 2019

Paix à leurs âmes !

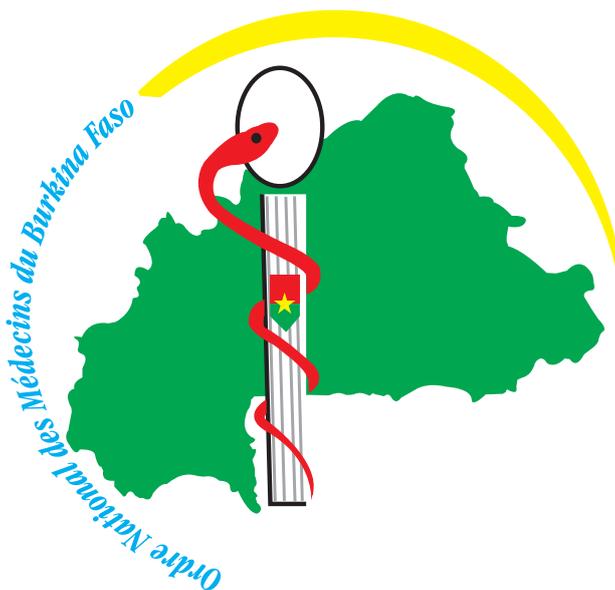




PHOTO LUMIÈRE



**Au Bloc Opératoire,
nous sommes une équipe**



LE SERMENT D'HIPPOCRATE

*En présence des maîtres de cette école et de mes chers condisciples,
je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la
probité dans l'exercice de la médecine.*

*Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et je n'exigerai jamais
de salaire au-dessus de mon travail.*

*Admis à l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y
passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état
ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser les crimes.*

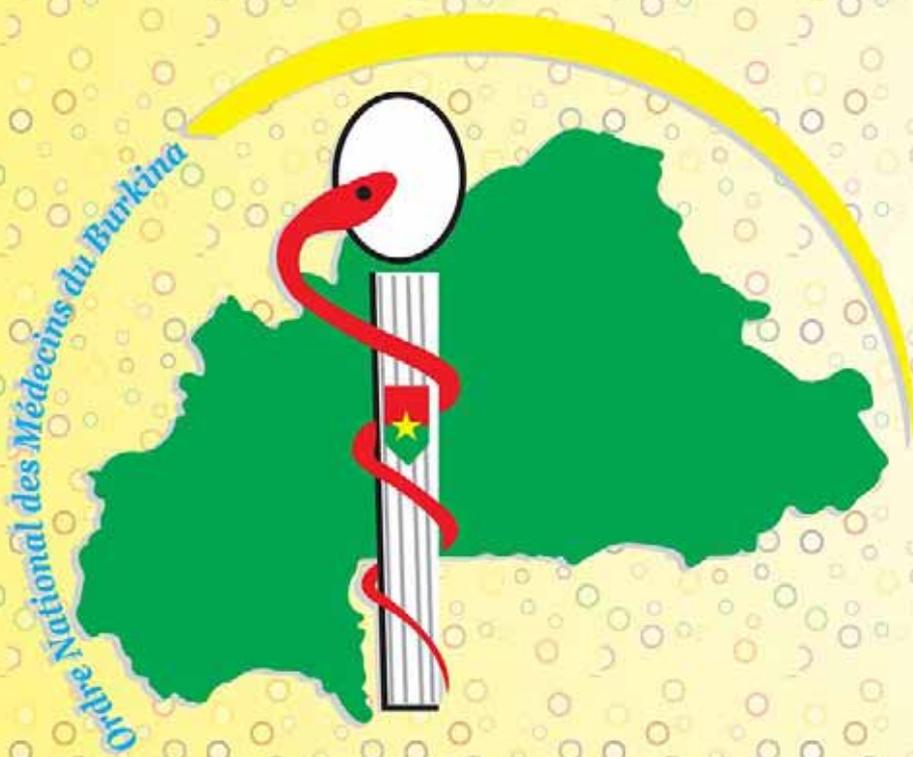
*Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs
enfants, l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.*

*Que les hommes m'accordent leur estime si je suis resté fidèle à mes promesses.
Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.*

L'inscription au tableau de l'Ordre est obligatoire pour tout médecin !

LA TRIBUNE DU MEDECIN

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS DU BURKINA



E-mail : ordre.medecins.burkina@gmail.com
Site Web : www.ordremedecinsburkina.bf